



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

12^e séance plénière

Lundi 17 octobre 2022, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à 22 jeunes leaders de 19 pays, qui se trouvent à ma droite. Ils observent aujourd'hui les travaux de la Première Commission depuis la galerie. Ces jeunes leaders sont à New York pour participer à l'atelier Leaders for Tomorrow, un projet lancé par l'initiative des Jeunes pour le désarmement (Youth for Disarmament) du Bureau des affaires de désarmement, et pour présenter leurs idées et initiatives dans le cadre d'une manifestation parallèle de la Première Commission sur le thème « L'éducation au désarmement comme solution à la paix », qui se tiendra le mercredi 19 octobre. Je les remercie d'être avec nous.

La Commission va maintenant reprendre le débat thématique sur des questions précises et la présentation et l'examen des projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés. Conformément au calendrier indicatif de nos débats thématiques, nous allons poursuivre nos discussions sur le groupe de questions « Armes nucléaires ».

Avant de donner la parole aux délégations, je voudrais leur rappeler qu'elles doivent limiter la durée des déclarations prononcées dans le cadre du débat thématique à cinq minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de leur pays, et à sept minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations.

M^{me} Stewart (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au début de cette année, les États-Unis ont achevé l'examen de leurs politiques et de leur doctrine nucléaires. Alors que la publication du rapport non confidentiel est imminente, le Président Biden a souligné un certain nombre de priorités qui définissent cette politique nucléaire, notamment une politique déclaratoire qui rend compte d'une approche raisonnable et stabilisatrice de la dissuasion contre toute une série d'attaques. Cette politique prévoit qu'aussi longtemps que les armes nucléaires existeront, le rôle fondamental des armes nucléaires des États-Unis est de prévenir les attaques nucléaires dirigées contre eux, leurs alliés et leurs partenaires. Cette politique donne la priorité à la stabilité stratégique, à la prévention des courses aux armements coûteuses et à la recherche d'accords de réduction des risques et de maîtrise des armements, dans la mesure du possible. Et surtout, elle exprime le fait que les États-Unis continueront à prendre des mesures pour réduire le rôle des armes nucléaires, tout en veillant à ce que leur force de dissuasion nucléaire reste sûre, sécurisée et efficace et que les engagements de dissuasion qu'ils ont pris envers leurs alliés restent inébranlables.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Dans le but de réduire collectivement l'importance des armes nucléaires, les États-Unis et les autres États dotés d'armes nucléaires signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont publié en janvier une déclaration conjointe affirmant qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée, et que les armes nucléaires doivent servir à des fins défensives, décourager les agressions et prévenir la guerre. Malheureusement, la menace nucléaire brandie par la Russie et sa guerre brutale contre l'Ukraine jettent le doute sur son engagement à l'égard de cette déclaration. Les États-Unis restent toutefois déterminés à poursuivre les mesures de réduction des risques et les accords de maîtrise des armements qui réduisent le risque de guerre nucléaire et évitent les courses aux armements déstabilisantes. Les États-Unis sont déterminés à mettre en œuvre pleinement et efficacement le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, notamment en reprenant les inspections sur place, qui ont été interrompues en mars 2020 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Et comme l'a déclaré le Président Biden à la Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue en août, les États-Unis sont prêts à négocier rapidement un nouveau dispositif de maîtrise des armements afin de remplacer le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques lorsqu'il expirera en 2026. Mais pour une telle négociation, il faut un partenaire de bonne volonté et de bonne foi.

L'agression brutale menée par la Russie contre l'Ukraine en l'absence de toute provocation a fait voler en éclats la paix en Europe et constitue une atteinte aux principes fondamentaux de l'ordre international. Cette attaque a entraîné une détérioration des conditions de sécurité au niveau mondial. Dans le même temps, la République populaire de Chine se dote rapidement d'un arsenal nucléaire plus important et plus diversifié, mais reste réticente à participer concrètement à des mesures de réduction des risques ou de transparence. Rien que l'année dernière, la Chine a lancé plus de missiles balistiques que le reste du monde réuni, et elle s'est dangereusement écartée du comportement des puissances nucléaires responsables en rejetant dans l'ensemble la pratique consistant à informer les autres pays de ces lancements, bien qu'elle ait adopté une posture de « lancement sur alerte ». Le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques est un instrument multilatéral de confiance et de transparence sans pareil qui contribue à notre sécurité collective. Mais Beijing n'a toujours pas adhéré à ce code de conduite, qui favoriserait la stabilité et réduirait les risques d'erreur de calcul. Au lieu de

cela, la Chine a limité sa coopération en matière de notification de lancement de missiles à la Russie, alors que Moscou lance des attaques de missiles aveugles contre des civils en Ukraine. Ce n'est pas le comportement d'une puissance nucléaire responsable, et nous appelons la Chine et la Russie à prendre des mesures qui réduisent les risques nucléaires.

Afin de renforcer la sécurité et la stabilité collectives, les États-Unis se sont joints aux autres membres permanents du Conseil de sécurité, à l'exception notable de la République populaire de Chine, pour déclarer et respecter un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires afin de limiter la croissance potentielle des stocks nucléaires. En outre, les États-Unis continuent de soutenir l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, sur la base d'un consensus et avec la participation de tous les principaux États concernés. Une autre étape cruciale vers le désarmement nucléaire est le maintien de la norme internationale contre les essais de dispositifs explosifs nucléaires. Les États-Unis appuient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sont engagés à œuvrer en faveur de son entrée en vigueur, tout en prenant acte des difficultés de taille qui nous attendent pour atteindre cet objectif. Les États-Unis participent également à un certain nombre d'initiatives de coopération destinées à jeter les bases d'un futur désarmement nucléaire. Le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et l'initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire en sont deux exemples majeurs, qui rassemblent divers groupes d'États dotés ou non d'armes nucléaires pour travailler ensemble sur des questions importantes en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Dans ce climat de sécurité mondial difficile, nous devons renforcer la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux des processus décisionnels, y compris ceux liés aux conflits, aux crises et à la sécurité. Cette participation accrue permet d'obtenir des résultats meilleurs et plus durables, non seulement pour les femmes, mais aussi pour l'ensemble des communautés et des pays.

M. Domingo (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été prononcées respectivement par le Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et par l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11).

La position des Philippines sur les armes nucléaires est inébranlable. Elle trouve son ancrage dans notre renonciation constitutionnelle aux armes nucléaires et dans notre engagement à faire de l'Asie du Sud-Est une région exempte d'armes nucléaires. C'est ce qu'a réaffirmé le Président de notre pays lorsqu'il a encouragé l'Assemblée générale, le mois dernier, à rejeter la notion de dissuasion et à rester déterminée à réduire l'arsenal mondial d'armes nucléaires (voir A/77/PV.5). Les armes nucléaires continuent de représenter une menace existentielle malgré les efforts que nous déployons pour établir des normes et des règles juridiques qui les interdisent catégoriquement, notamment celles inscrites dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont les États parties ont tenu leur première réunion en juin, au cours de laquelle ils ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Vienne. Nous restons attachés à ces instruments et appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité. Aucune ambition ou aspiration ne pourra jamais justifier l'impact humanitaire catastrophique de toutes les armes nucléaires, qu'elles soient tactiques ou autres. Nous soutenons les efforts d'assistance aux victimes et de dépollution dans le contexte des essais nucléaires. La responsabilité devrait en incomber aux États qui ont procédé à ces essais, plutôt qu'aux États qui sont victimes de leurs répercussions.

Les Philippines regrettent que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'aient pas adopté de document final lors de la Conférence d'examen qui s'est tenue en août. Il incombe toujours aux États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures concrètes en vue de l'élimination complète de leurs armes nucléaires. Bien que nous soyons déçus que la dixième Conférence d'examen du TNP ne soit pas parvenue à un consensus sur un document final, nous nous félicitons de la décision consensuelle d'établir un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité, qui offre une occasion opportune d'étudier systématiquement le processus d'examen en vue de s'assurer qu'il continue à répondre à tous nos besoins.

Conformément au compromis central qui sous-tend le Traité, les États non dotés d'armes nucléaires, dont les Philippines, se sont efforcés de remplir leurs obligations rigoureuses en matière de non-prolifération. La justice et l'équité exigent que les États dotés d'armes nucléaires soient tenus également responsables de leurs propres obligations en matière de désarmement, qu'ils doivent assumer au moyen de critères et d'actions concrets, mesurables et assortis d'échéances. Ils doivent s'engager à rendre compte du respect de ces obligations

d'une manière structurée qui permette aux États non dotés d'armes nucléaires de procéder à un examen constructif de leurs rapports, lesquels doivent contenir des informations aux fins de comparaison, y compris le nombre, le type et l'état des têtes nucléaires, le nombre et le type des vecteurs, la quantité de matières fissiles produites à des fins militaires et les mesures prises pour réduire le rôle et l'importance des armes nucléaires dans leurs doctrines et leurs politiques.

Nous appelons tous les États concernés qui possèdent des armes nucléaires à mettre fin à l'expansion qualitative et quantitative, ainsi que verticale et horizontale, de leurs arsenaux nucléaires, à s'engager à respecter un moratoire sur la production de matières fissiles et à prendre des mesures pour réduire les risques d'une utilisation d'armes nucléaires. Ces mesures doivent inclure des mécanismes de dialogue stratégique entre et parmi les États dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'entre les États dotés d'armes nucléaires et les États qui n'en sont pas dotés. Nous continuons cependant d'affirmer que tous les efforts de réduction du risque nucléaire ne sont que des mesures intermédiaires en attendant l'élimination totale des armes nucléaires : ils ne légitiment pas la persistance des armes nucléaires, qui nous mettent tous en danger.

Nous nous joignons aux États dotés d'armes nucléaires qui ont réaffirmé au début de l'année qu'une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute rhétorique dangereuse. Nous devons rejeter toute menace d'emploi d'armes nucléaires. En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer et respecter toutes les garanties de sécurité qu'ils ont déjà données sans aucune condition préalable. Ils doivent s'engager à donner des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes.

M^{me} Goolab (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'associe aux déclarations faites par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11).

Nous nous réunissons dans le contexte d'un deuxième échec consécutif de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'échec de deux Conférences d'examen nous entraîne dans un territoire inexploré et dangereux. Ces 12 années d'insuccès sont un rappel brutal de tout ce que les États dotés d'armes nucléaires sont prêts à faire pour conserver leurs armes nucléaires,

échapper aux contrôles, en faisant passer leurs intérêts égoïstes avant la paix et la sécurité de tous. Bien que le TNP reste la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement, tant que sa mise en œuvre ne fait pas l'objet d'examens véritables, en particulier en ce qui concerne le désarmement, sa prorogation pour une période indéfinie est discutable. L'Afrique du Sud souligne la validité des conclusions des Conférences d'examen du TNP en 1995, 2000 et 2010, ainsi que du vaste plan d'action conçu pour accélérer la mise en œuvre des dispositions du TNP dans les trois piliers. Aujourd'hui plus que jamais, une action urgente est nécessaire pour concrétiser pleinement les engagements pris lors de ces conférences d'examen.

L'article VI du TNP est continuellement mis à mal par les programmes de modernisation des armes, les déclarations politiques sur l'augmentation des stocks d'armes et le recours continu aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Le nombre croissant d'États qui soulignent l'intérêt de la dissuasion nucléaire et renforcent l'importance des armes nucléaires dans leurs doctrines militaires et de sécurité est particulièrement préoccupant. L'approche qui consiste à appeler à désarmer tout en bénéficiant de garanties de dissuasion nucléaire étendues doit être évaluée, d'autant plus que l'inclusion des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité implique un intérêt direct à la possession indéfinie d'armes nucléaires. L'Afrique du Sud appelle tous les États qui s'appuient sur l'utilité de ces armes inhumaines et dévastatrices pour leur sécurité à prendre des mesures urgentes et claires en vue de l'élimination totale de toutes les armes nucléaires.

Le TNP est complété par de nombreux autres instruments internationaux et régionaux, notamment le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires interdit enfin la seule catégorie d'armes de destruction massive qui ne faisait pas encore l'objet d'une interdiction globale, comme c'est le cas pour les armes biologiques et chimiques, et il le fait dans une approche humanitaire prononcée. La convocation, cette année, de la première réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a donné le coup d'envoi à sa mise en œuvre. Les impératifs moraux et éthiques qui ont inspiré et motivé l'élaboration du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doivent être soulignés, en particulier les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, qui ne peuvent être traitées de manière adéquate et ont de graves implications pour la survie de l'humanité. Nous espérons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires servira de catalyseur pour des progrès très attendus dans le domaine du désarmement

nucléaire. Nous encourageons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier et à rejoindre les nations engagées en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un pilier essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que le Traité ne soit pas encore entré en vigueur, il a réussi à créer la norme d'un moratoire volontaire sur les essais d'armes nucléaires. L'Afrique du Sud est une fervente partisane du TICE. En tant que Coprésident de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, et à la suite de la nomination de notre vice-ministre des relations internationales et de la coopération au sein du Groupe de personnalités éminentes, mon pays plaide pour son entrée en vigueur. Bien que le nombre de ratifications du TICE ait augmenté, nous restons préoccupés par le fait que certains États ont retardé l'entrée en vigueur du Traité pour servir leurs propres intérêts. Nous appelons fermement tous les États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder, ouvrant ainsi la voie à son entrée en vigueur. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires doit rester une priorité pour la communauté internationale et doit être à la fois crédible et réalisable. Interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires renforcerait les idéaux inscrits dans le TNP et compléterait le TICE, ainsi que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Enfin, nous réaffirmons que les armes nucléaires sont des armes inhumaines et il est inconcevable que leur emploi, quelles que soient les circonstances, puisse être compatible avec le droit international, en particulier le droit international humanitaire. Le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique, c'est aussi un impératif moral et éthique. C'est dans cet esprit que ma délégation a l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/77/L.46, intitulé « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires », qui, nous l'espérons, bénéficiera à nouveau d'un large soutien.

M^{me} Morriss (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le désarmement nucléaire est une priorité pour l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, et la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale (résolution 1 (I)) était consacrée à cette question existentielle. Soixante-dix-sept ans plus tard, sa priorité n'a pas diminué et il est devenu encore plus urgent. Cette année a commencé avec la reconnaissance, par les cinq États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui sont dotés d'armes nucléaires, qu'une

guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. À peine quelques semaines plus tard, la Russie a envahi illégalement l'Ukraine, ce qui constitue une violation flagrante du droit international, qui a causé et continue de causer des dégâts catastrophiques. Parallèlement à ses menaces nucléaires à peine voilées, l'agression de la Russie a vidé de sa substance le concept de garanties négatives de sécurité et relancé le débat international sur la dissuasion nucléaire et la destruction mutuelle assurée.

Dans ce contexte, la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été une rare réussite et une occasion opportune de réaffirmer notre rejet catégorique des armes nucléaires. Par la Déclaration et le Plan d'action adoptés à cette réunion, la Nouvelle-Zélande s'est jointe aux membres du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires pour condamner toutes les menaces nucléaires et convenir d'actions concrètes et assorties de délais pour appliquer le Traité, y compris des mesures visant à remédier au douloureux héritage des essais nucléaires dans le Pacifique et dans d'autres régions. Nous invitons tous les pays à rejoindre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à poursuivre les objectifs qui y sont énoncés avec nous. Comme indiqué dans la Déclaration de Vienne, nous ne nous faisons pas d'illusions sur les défis et les obstacles qui nous attendent pour réaliser les objectifs de ce traité. Mais nous allons de l'avant avec optimisme et détermination. Face aux risques catastrophiques posés par les armes nucléaires et dans l'intérêt de la survie même de l'humanité, nous ne pouvons pas faire autrement.

Ces mêmes préoccupations humanitaires et de sécurité motivent notre attachement au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cet égard, la Nouvelle-Zélande s'est réjouie des nombreuses nouvelles ratifications du TICE intervenues cette année, ce qui nous rapproche de l'universalisation de la norme contre les essais nucléaires. En plus d'exhorter tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TICE sans plus tarder, nous invitons tous les États à se porter coauteurs du projet de résolution A/C.1/77/L.52 sur le TICE, déposé par l'Australie, le Mexique et la Nouvelle-Zélande, et à l'appuyer.

La Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue en août était l'occasion pour la quasi-totalité de la communauté internationale de se réunir pour faire progresser le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous avons toujours su que cette conférence serait difficile,

mais la Nouvelle-Zélande a été déçue que la Russie ait bloqué l'adoption du document final, empêchant ainsi tout accord ne serait-ce que sur la plus petite des avancées. La Conférence d'examen a mis en évidence l'écart persistant et croissant entre les obligations de désarmement et les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires et leur mise en œuvre. Des mesures urgentes sont nécessaires pour combler ce fossé, des mesures que la Nouvelle-Zélande ne considère pas comme dépendantes d'une amélioration de l'environnement international de sécurité, mais plutôt comme y contribuant.

En effet, il est manifeste que la nécessité de progresser n'a jamais été aussi urgente. L'agression militaire et les menaces nucléaires de la Russie, la poursuite des programmes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée et les questions non résolues concernant le programme nucléaire de l'Iran sont toutes profondément préoccupantes. Les arsenaux nucléaires sont modernisés et les signes d'une reprise de la course aux armements se font sentir. Les experts nous disent que le risque d'utilisation d'armes nucléaires a considérablement augmenté, tout comme la rhétorique et les exercices dangereux menaçant d'une telle utilisation. Les tentatives visant à concilier ces évolutions avec les obligations contenues dans l'article VI du TNP, ou à les justifier comme étant nécessaires à la paix et à la sécurité mondiales, deviennent de plus en plus incongrues et incohérentes sur le plan interne. Elles sapent les efforts de non-prolifération et exercent une pression supplémentaire et insoutenable sur le TNP. En l'absence de résultats adoptés d'un commun accord depuis 2010, la communauté du TNP doit se rassembler au cours du prochain cycle d'examen pour se recentrer sur l'application du Traité et la poursuivre de manière transparente et responsable.

La Nouvelle-Zélande a clairement exprimé sa conviction selon laquelle l'invasion de l'Ukraine par la Russie ne devait pas déboucher sur une course aux armements ou sur un monde plus polarisé et plus dangereux. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est un engagement égal envers les institutions internationales, les instances multilatérales et le désarmement. Nous exhortons tous les pays à manifester un tel engagement ici, au sein de la Première Commission, et nous vous assurons, Monsieur le Président, de notre volonté de faire de même.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne se rallie à la déclaration faite par le représentant de la Délégation de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/77/PV.11), et voudrait faire les observations suivantes à titre national.

Aujourd'hui marque le 236^e jour de l'invasion totale déclenchée par la Russie terroriste contre mon pays. Des infrastructures critiques, des zones publiques et résidentielles et même des écoles et des hôpitaux font régulièrement l'objet d'attaques de missiles et de drones. Des milliers d'établissements éducatifs et médicaux, des réseaux de distribution d'eau et d'électricité, ont été endommagés ou détruits. Ces dernières semaines, la Russie a intensifié ses attaques contre les infrastructures critiques et les zones résidentielles dans différentes régions de l'Ukraine. Les attaques de drones de combat iraniens sur Kyïv ce matin ont fait quatre morts, dont une femme enceinte. Toutes ces attaques sont des actions désespérées d'un pays qui est en train de perdre sa guerre contre l'Ukraine.

L'Ukraine a toujours soutenu une approche multilatérale du programme de désarmement et de sécurité internationale. Nous reconnaissons les difficultés liées à l'application des traités internationaux existants et à l'entrée en vigueur d'autres traités. Néanmoins, mon pays reste pleinement engagé en faveur du maintien et du renforcement du régime international de désarmement et de non-prolifération.

Nous partageons le point de vue selon lequel l'emploi d'armes nucléaires constitue la menace la plus grave à laquelle l'humanité ait jamais été confrontée. Depuis de nombreuses années, l'Ukraine ne cesse d'appeler au renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et à l'intensification des efforts de désarmement nucléaire. Elle continue de soutenir l'application effective et l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'élément fondamental du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Toutefois, depuis 2014, la question de l'efficacité et de l'intégrité du TNP est devenue beaucoup plus complexe. L'agression militaire russe contre l'Ukraine a créé un dangereux déséquilibre dans l'architecture internationale de maîtrise des armements et de non-prolifération et a sapé l'efficacité et la fiabilité des régimes de non-prolifération des armes de destruction massive. En occupant la Crimée en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et d'un certain nombre d'accords internationaux, y compris le Mémoire de Budapest, la Russie a démontré que l'obligation juridique qui incombe à une puissance nucléaire de respecter l'indépendance et la souveraineté d'un État non nucléaire, ainsi que l'engagement de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un État, ne valent rien.

Le régime de non-prolifération a été fragilisé lorsque la Russie a de facto étendu la zone géographique de déploiement de ses armes nucléaires à la suite de l'occupation de la Crimée. En outre, Moscou a déjà tiré des missiles capables de transporter des ogives nucléaires au-dessus des villes ukrainiennes depuis le territoire du Bélarus. Aujourd'hui, la Russie menace de recourir aux armes nucléaires. Au début de l'année, la Russie a également relevé ses niveaux d'alerte nucléaire, compromettant ainsi la crédibilité de son engagement à l'égard de la déclaration de janvier sur la prévention d'une guerre nucléaire et des courses aux armements.

L'Ukraine condamne fermement le récent tir de missile balistique intercontinental effectué par la République populaire démocratique de Corée et la série d'autres tirs de missiles balistiques auxquels Pyongyang a procédé tout au long de l'année 2022, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à appliquer et à respecter pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, et de revenir immédiatement au respect du TNP et de l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La question du Plan d'action global commun reste une préoccupation internationale et continue de dépendre du respect par l'Iran de ses engagements relatifs au nucléaire.

L'universalisation et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste l'un des principaux objectifs des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous encourageons tous les États à signer et à ratifier le Traité. Les moratoires sur les essais nucléaires déclarés sur une base volontaire par différents États jouent un rôle nécessaire mais insuffisant, car ils ne remplaceront jamais le caractère juridiquement contraignant du TICE. L'Ukraine appelle donc les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité à le faire sans délai. L'un des éléments importants des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaire est le traité interdisant la production de matières fissiles. L'Ukraine continue de soutenir la nécessité de négocier et de conclure un tel traité, qui sera essentiel à la fois pour limiter la prolifération nucléaire et pour faire progresser l'objectif de désarmement nucléaire.

Pour terminer, l'érosion de l'ordre mondial actuel, les violations constantes et en toute impunité du droit international continuent d'affaiblir le dispositif de sécurité

mondiale dans son ensemble. Il faut absolument trouver des moyens concrets de faire en sorte que les normes juridiques internationales relatives à la non-prolifération, au désarmement et à la maîtrise des armements ne restent pas lettre morte, mais soient correctement appliquées et pleinement respectées. La communauté internationale doit agir de manière unie et décisive pour empêcher toute tentative et contrer toute action visant à mettre en péril les instruments internationaux pertinents par des politiques agressives, des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ou le blocage de l'adoption de décisions importantes par l'ONU ou ses organes.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine considère la question du désarmement nucléaire comme une priorité et a déployé des efforts considérables dans ce domaine, ce qui témoigne de son engagement clair et soutenu en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Notre pays dispose d'un programme nucléaire de grande envergure et exclusivement pacifique, dans le strict respect des normes consacrées par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Pour l'Argentine, le TNP est la pierre angulaire du régime de désarmement, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Comme nous l'avons indiqué durant le débat général (voir A/C.1/77/PV.4), nous regrettons que, malgré les efforts de la présidence de la dixième Conférence d'examen du TNP, pour la deuxième fois consécutive, la Conférence n'ait pas été en mesure d'adopter un document final ou des recommandations visant à faire progresser l'application du Traité.

Le Traité de Tlatelolco de 1967 a apporté une contribution concrète et efficace à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et mondial. L'Argentine demande une nouvelle fois aux États dotés d'armes nucléaires de retirer toutes les déclarations interprétatives des Protocoles I et II du Traité et de respecter le caractère dénucléarisé de l'Amérique latine et des Caraïbes. Au niveau régional, l'engagement de l'Argentine en faveur de la non-prolifération est également attesté par la création de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique d'État. En 1991, l'Argentine et le Brésil ont créé l'Agence pour mettre en œuvre des garanties réciproques, renforçant ainsi la confiance entre les deux pays et auprès de la communauté internationale quant à la nature exclusivement pacifique de nos plans nucléaires respectifs. L'Agence a célébré son trentième anniversaire en 2021. Nous avons partagé les résultats de cette expérience car nous sommes convaincus qu'elle

peut servir d'inspiration à d'autres régions du monde, comme le prouve l'adoption par consensus de la résolution 76/52 de l'Assemblée générale.

Nous ne pourrions progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires que grâce à la volonté politique et à la souplesse de tous les États Membres. Dans ce contexte, nous réaffirmons la pertinence du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), que nous considérons comme une mesure concrète de confiance qui permettra de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ce faire, il est essentiel que le TICE entre en vigueur le plus rapidement possible, ce qui suppose que tous les pays visés à l'annexe 2 le signent et le ratifient sans conditions préalables. Nous réitérons également notre ferme condamnation des essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée. Nous lui demandons instamment de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, de réintégrer le TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et d'appliquer à nouveau le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'Argentine espère que les négociations en vue du plein respect du Plan d'action global commun (PAGC) par toutes les parties aboutiront bientôt, et nous sommes convaincus que le sens des responsabilités et l'esprit de négociation qui ont initialement conduit à la conclusion du PAGC prévaudront. Nous exprimons une fois de plus notre ferme soutien au rôle crucial joué par l'AIEA en Iran. Je voudrais également exprimer l'engagement inébranlable de mon pays en faveur de la non-prolifération et du système de garanties de l'AIEA. Son travail est essentiel pour promouvoir l'utilisation pacifique de la technologie et de l'énergie nucléaires. Il est donc essentiel de continuer à soutenir l'Agence et son rôle central dans le cadre des engagements énoncés à l'article III du TNP.

Enfin, nous sommes préoccupés par les risques que les sites contenant des matières nucléaires ou radioactives en Ukraine soient touchés par la guerre qui s'y déroule, et nous appelons à la fin des hostilités. Nous soutenons également les travaux de l'AIEA et son indépendance, ainsi que ses rapports sur la sécurité technologique, la sécurité physique et les garanties, y compris l'analyse fondée sur les sept piliers essentiels pour assurer la sûreté et la sécurité nucléaires dans les situations de conflit armé.

M. Kmentt (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons à une époque sans précédent. Une guerre brutale est en cours en Europe. Bien que ce soit le peuple ukrainien qui est le plus directement touché, la guerre a de graves répercussions à l'échelle mondiale. En outre, le

risque le plus élevé d'emploi d'armes nucléaires depuis des décennies et les conséquences catastrophiques que ces armes pourraient avoir dans le monde entier font peser une menace sur nous tous. Ces menaces nucléaires ont été proférées par la Russie, un membre permanent du Conseil de sécurité et un État dépositaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dans le cadre d'une agression contre un État non doté d'armes nucléaires et en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. L'Autriche condamne catégoriquement toutes les menaces nucléaires, qu'elles soient explicites ou implicites et quelles que soient les circonstances. Nous sommes gravement préoccupés par la rhétorique nucléaire de plus en plus agressive. Nous entendons des propos irresponsables sur l'utilisation d'armes nucléaires tactiques, comme si cela n'était pas si grave. Nous courons le risque de voir se normaliser l'emploi d'armes nucléaires. Nous appelons à la plus grande retenue dans le cadre de toute déclaration concernant l'emploi d'armes nucléaires.

Au fur et à mesure que les risques d'escalade nucléaire augmentent, les risques d'erreurs d'interprétation et d'accidents nucléaires augmentent également. Une simple erreur de calcul nous sépare aujourd'hui d'une apocalypse nucléaire, comme l'a dit récemment le Secrétaire général. C'est une menace existentielle pour l'humanité tout entière. Nous savons que les conséquences humanitaires et environnementales d'un conflit nucléaire seraient catastrophiques et pourraient mettre fin à la civilisation humaine. Comment peut-on dire qu'il est légitime d'imposer ces risques existentiels à l'ensemble de l'humanité et aux générations futures ?

La crise aiguë actuelle démontre les risques inacceptables que les armes nucléaires représentent pour nous tous et la fragilité et la nature extrêmement précaire du fondement de la théorie de la dissuasion nucléaire. Nous ne pouvons pas atténuer les conséquences catastrophiques d'une guerre nucléaire, même limitée. La seule option est de faire en sorte que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances. À cet égard, il est indispensable de renoncer à la croyance mal avisée en la théorie de la dissuasion nucléaire. Nous devons cesser de penser que la menace que représentent les armes nucléaires garantira leur non-utilisation à l'avenir. La dissuasion nucléaire repose sur la volonté et la réaffirmation de cette volonté d'utiliser effectivement des armes nucléaires – une volonté de provoquer des conséquences humanitaires catastrophiques et des massacres de civils à une échelle inimaginable. Cela est odieux pour toute personne ayant un sens de la morale ou de l'éthique

et constituerait une violation flagrante de la Charte et du droit international. En outre, la dissuasion nucléaire est entachée d'incertitudes et repose sur de nombreuses hypothèses qui n'ont pas été prouvées. L'argument selon lequel elle permet de prévenir les guerres a toujours été bancal.

Si nous voulons nous éloigner du gouffre de la folie nucléaire, nous devons mener de toute urgence un débat pour mettre en balance les incertitudes et les risques de la dissuasion nucléaire avec le nombre croissant de nouvelles preuves de l'ampleur des conséquences humanitaires potentielles de l'emploi d'armes nucléaires. Nous devons changer de paradigme et nous éloigner des doctrines d'emploi d'armes nucléaires, et nous devons nous abstenir de mettre au point de nouvelles armes nucléaires et de faire des investissements importants qui alimentent une nouvelle course aux armements nucléaires. Nous ne pouvons pas non plus nous permettre de continuer à fragiliser des traités clefs tels que le TNP, qui reste la pierre angulaire du régime nucléaire. Il est impératif d'appliquer le TNP dans son intégralité, que l'Autriche appuie pleinement malgré l'échec récent de la dernière Conférence des Parties chargée de l'examiner.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui trace une ligne juridique claire dans le sable et se fonde sur de nouvelles preuves des risques et des conséquences humanitaires des armes nucléaires, peut donner un nouvel élan à nos efforts. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires renforce le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous appelons tous les États à y adhérer et à renforcer le tabou nucléaire. Nous appelons également tous les États à adopter une position constructive à l'égard du Traité, notamment en ce qui concerne l'assistance aux victimes et l'assainissement de l'environnement.

Avec plusieurs coauteurs, à la présente session de l'Assemblée générale, nous avons déposé deux projets de résolution qui sont plus que jamais d'actualité. Le premier porte sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (A/C.1/77/L.16) et le second sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (A/C.1/77/L.13). Nous encourageons tous les États à s'en porter coauteurs et à les appuyer. En outre, ma délégation réaffirme son soutien au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'entrée en vigueur reste urgente et vitale. Nous appelons également à des négociations sur un traité sur les matières fissiles et à des négociations urgentes sur un accord appelé à succéder au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. L'Autriche réaffirme son soutien continu au Plan d'action global commun (PAGC) et partage les

préoccupations concernant les actions de l'Iran qui sont incompatibles avec ses obligations au titre du PAGC. Par ailleurs, nous sommes très préoccupés par le développement de programmes nucléaires et de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, ainsi que par ses récents tirs de missiles balistiques.

Pour gagner du temps, je voudrais renvoyer la Commission à la déclaration plus détaillée sur ces questions qui a été faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.11), à laquelle l'Autriche s'associe pleinement. L'Autriche espère vivement travailler avec toutes les délégations pour réaliser des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire et parvenir à un monde sans armes nucléaires.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Des progrès concrets sur la voie du désarmement nucléaire ne peuvent être réalisés que sur la base d'un consensus, en adhérant à l'approche des réductions progressives calibrées dans le contexte de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à l'impératif du maintien d'un équilibre stratégique fondé sur le principe d'une sécurité égale. Les États non dotés d'armes nucléaires, sur un pied d'égalité avec les États dotés d'armes nucléaires, devraient contribuer à la réduction des tensions internationales d'une manière générale et à l'élaboration d'un programme de désarmement mondial réaliste. La Russie a toujours respecté pleinement les engagements qu'elle a pris dans le cadre du TNP. En adhérant strictement à cette ligne de conduite, nous avons élaboré et conclu un certain nombre d'accords internationaux sur la réduction et la limitation des armes nucléaires et nous avons également pris d'importantes mesures unilatérales dans ce domaine. En conséquence, la Russie a réduit ses capacités en matière d'armes stratégiques de 85 % par rapport aux niveaux record des années 80 et ses armes nucléaires non stratégiques de trois quarts par rapport aux arsenaux de l'Union soviétique en 1991.

En février 2021, à l'initiative de la Russie, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques a été prorogé de cinq ans. En juillet 2021, conformément à l'accord conclu entre les Présidents de la Russie et des États-Unis, nous avons entamé un dialogue intégré sur la stabilité stratégique. Cependant, les États-Unis ont dévalorisé ces efforts. Par principe, nous restons prêts à travailler pour réduire les tensions, prévenir une course aux armements et réduire au minimum les risques stratégiques. Mais cela ne sera possible que sur la base de l'égalité et du respect des intérêts russes. Depuis des décennies, la Russie a réduit constamment et régulièrement la place et le rôle des armes nucléaires dans sa

doctrine militaire. Notre politique de dissuasion nucléaire est purement défensive. Les conditions d'emploi d'armes nucléaires sont limitées à des circonstances extrêmes, qui sont clairement énoncées et définies dans des documents d'orientation russes accessibles au public.

Cependant, la possession d'armes nucléaires reste la seule réponse possible de notre pays à certaines menaces extérieures concrètes. L'évolution de la situation en Europe a confirmé la validité de nos préoccupations. En violation flagrante du principe d'une sécurité égale et indivisible, l'OTAN a misé sur une politique d'expansion hostile et incontrôlée à nos frontières, au détriment de la sécurité de la Russie. Notre initiative visant à élaborer des accords contraignants qui auraient garanti la prévisibilité et la stabilité à nos frontières occidentales et dans l'espace européen en général a été rejetée. Lorsque nous nous sommes sentis obligés de prendre des mesures réactives pour protéger notre espace de sécurité extérieur, les États-Unis et l'OTAN s'en sont servis comme prétexte pour passer à une confrontation totale avec notre pays, à deux doigts d'un conflit militaire direct.

Il est plus important que jamais que les puissances nucléaires fassent preuve de retenue et de responsabilité. La Russie est fermement attachée au principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Le 3 janvier, cette position a été réaffirmée par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires dans une déclaration conjointe. Suite à l'exacerbation de la crise ukrainienne, provoquée par le régime de Kiev et ses protecteurs occidentaux, le message contenu dans ce document est non seulement toujours d'actualité, mais il a également gagné en importance. L'OTAN, qui s'oppose ouvertement à nous, se définit de manière évidente et doctrinale comme une alliance nucléaire. Des armes nucléaires américaines ont été déployées sur le territoire d'alliés non nucléaires des États-Unis. Des scénarios concrets d'utilisation de ces armes impliquant le personnel militaire de pays non nucléaires sont en cours d'élaboration, et c'est ce qui se passe en ce moment même. L'orientation antirusse de ces mesures est claire, et l'opinion publique tolère que ces capacités se rapprochent davantage de nos frontières. Ces actions irresponsables augmentent les risques stratégiques, y compris les risques nucléaires, et entravent les efforts de désarmement.

La Russie considère le TNP comme la pierre angulaire de l'architecture de sécurité internationale. Ces dernières années, le régime du TNP a été mis à l'épreuve. Le système mis en place par les accords de maîtrise des armements s'étant effondré, les désaccords entre les États

Membres sur la mise en œuvre du Traité se sont accablés. L'absence de document final à la dixième Conférence d'examen du TNP en est une nouvelle preuve. Au cours des travaux sur le projet de document final, les désaccords entre les délégations sur des questions sensibles concernant les trois piliers du TNP n'ont pas permis de parvenir à un consensus. Un certain nombre de délégations ont utilisé la Conférence pour régler des comptes politiques et ont démontré leur incapacité à prendre en compte les intérêts de tous les États parties. C'est pourquoi le document final a été bloqué. Néanmoins, le fait que les États parties au TNP ont pu échanger leurs points de vue sur l'ensemble des questions liées au TNP est en soi très précieux, compte tenu des conditions géopolitiques difficiles actuelles.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Un deuxième cycle consécutif d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) vient de s'achever sans adopter un document final. Au lieu de cela, nous constatons que les États dotés d'armes nucléaires ont passé les sept dernières années à bafouer les dispositions du TNP en procédant à une vaste modernisation de leurs programmes nucléaires. Plutôt que de s'engager en faveur d'un désarmement nucléaire multilatéral en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires ont investi des milliards de dollars dans le renforcement et l'augmentation de leurs arsenaux avec les toutes dernières technologies. Certains développent et construisent de nouveaux vecteurs. Le risque que des armes nucléaires soient utilisées a atteint un niveau effrayant, d'autant plus que les cyberopérations offensives et l'intelligence artificielle ont introduit une incertitude sans précédent dans la sécurité internationale.

Toutefois, nous pouvons trouver un certain réconfort dans les progrès constants réalisés par les États non dotés d'armes nucléaires. L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017, son entrée en vigueur en 2021, la première Réunion des États parties au Traité, qui s'est tenue cette année, ainsi que la Déclaration et le Plan d'action de Vienne sont autant d'exemples clairs de notre foi continue dans la capacité du droit international à apporter des changements réels et importants. En outre, la déclaration commune sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, que le Costa Rica a présentée au nom de 145 États Membres à la dixième Conférence d'examen du TNP, est le document final de ce cycle d'examen, comme ce fut le cas lors du cycle d'examen précédent en 2015.

Nous devons surmonter la misogynie du militarisme. Nous devons mettre fin à la sous-représentation chronique des femmes dans les négociations sur la non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements. Le manque d'inclusion est à l'origine du problème nucléaire. La nécessité urgente d'adopter une approche intersectionnelle axée sur la question de la fin du patriarcat nucléaire et sur l'importance de s'attaquer au discours sexiste qui constitue la base du discours nucléaire est notre seule voie vers le progrès. Si nous n'intégrons pas une perspective de genre dans tous les mécanismes d'élaboration des politiques, nous risquons de ne jamais comprendre pleinement les impacts sexospécifiques de l'exposition aux rayonnements ionisants sur les femmes, les filles et les bébés à naître. C'est pourquoi le projet de résolution A/C.1/77/L.18 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, présenté par la Trinité-et-Tobago, est crucial. Il s'agit du premier projet de résolution de la Première Commission à reconnaître officiellement l'importance du programme de désarmement pour lutter contre la violence fondée sur le genre.

Pour repenser le discours sur le nucléaire, nous devons repenser notre compréhension de la sécurité humaine. La sécurité humaine s'éloigne des priorités nationales en matière de sécurité et exige une coopération internationale plutôt que la projection de puissance et la concurrence. Comme Rosanagh Fuller, Robyn Harris et Marissa Conway le soulignent à juste titre, le principal effet du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est qu'il sensibilise la communauté internationale à la question de savoir comment s'articule la sécurité commune. Elles nous disent: qui définit et construit les pratiques de sécurité mondiale, et par quels moyens? Comment les femmes et les hommes sont-ils touchés différemment par la course aux armements nucléaires? Et surtout, quel est le coût humain des armes nucléaires?

Pour parvenir au désarmement nucléaire, il ne suffit pas de s'accorder sur un document final à chaque cycle d'examen. Il faut repenser les économies dépendantes des armes et leurs conséquences sur l'environnement, et éliminer le langage sexiste qui utilise la dichotomie homme-femme en référence au militarisme et au désarmement et, par conséquent, en référence aux États dotés d'armes nucléaires et à ceux qui n'en sont pas dotés.

M^{me} Kesse Antwi (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites sur ce groupe de questions par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, au nom du Mouvement des pays non alignés

et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/77/PV.11), et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Le Ghana tient à rappeler à la Commission qu'en 1996, la Cour internationale de Justice, dans le cadre de son avis consultatif sur la licéité des armes nucléaires, a souligné qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Le Ghana n'est pas le seul à penser que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires ne devrait jamais être envisagé, quelles que soient les circonstances, étant donné les conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques notoirement associées à cette utilisation. Alors qu'une majorité d'États a toujours appelé à un monde exempt d'armes nucléaires, l'état de notre climat de sécurité mondiale suggère néanmoins un manque de respect des obligations en matière de désarmement et de non-prolifération. Au lieu de voir des mesures concrètes prises en faveur du désarmement, nous continuons à voir les États dotés d'armes nucléaires remplacer, moderniser et entretenir leurs ogives nucléaires et armes nucléaires tactiques, les missiles et avions qui leur servent de vecteurs et leurs installations de production d'armes nucléaires, et poursuivre le développement de leurs capacités et leurs essais.

Nous ne pouvons pas prétendre vouloir un monde pacifique tout en agissant contre la paix. Si nous n'agissons pas maintenant pour revenir sur nos pas sur les mauvaises voies, il sera peut-être trop tard pour faire marche arrière. À cet égard, le Ghana appelle d'urgence au renforcement de nos efforts collectifs en faveur d'initiatives qui permettront d'accélérer les processus menant à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés à reconsidérer leurs mantras en matière de doctrine de sécurité nucléaire et à s'unir autour d'approches qui garantiront en fin de compte un monde plus sûr. Nous réaffirmons l'importance et la pertinence des engagements pris par les États parties à l'égard des résultats des Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1995, en 2000 et en 2010, et nous espérons que les futures Conférences d'examen du TNP surmonteront les difficultés qui ont entraîné l'échec des neuvième et dixième sessions.

Le Ghana estime qu'une mise en œuvre équilibrée des trois piliers du TNP dans leur intégralité représente une voie incontournable vers un monde sans armes nucléaires et assorti d'un développement durable. Nous

tenons également à souligner le droit inaliénable des États parties de mettre au point et d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, comme le prévoit le TNP. Nous maintenons, cependant, que de telles activités doivent être menées sous la supervision stricte de l'Agence internationale de l'énergie atomique et dans le respect des garanties, protocoles additionnels et du régime de vérification de l'Agence.

En ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Ghana s'est félicité de son entrée en vigueur le 22 janvier 2021 et de la convocation de la première réunion de ses États parties en juin 2022. Nous reconnaissons que le Traité est le seul accord mondial juridiquement contraignant qui interdise les armes nucléaires et comble les lacunes actuelles du droit international en ce qui concerne la mise au point, l'essai, la fabrication, l'acquisition, la possession, le stockage et l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. Par ailleurs, les zones exemptes d'armes nucléaires, telles que définies dans les Traités de Pelindaba, de Tlateloco, de Rarotonga, de Bangkok et d'Asie centrale, restent également des mécanismes importants du régime de désarmement et de non-prolifération, puisqu'elles mettent en place un cadre pour l'interdiction des essais, du stationnement, de la mise au point ou de l'utilisation d'armes nucléaires sur les territoires désignés. Nous avons toujours appelé à la création de telles zones dans les parties du monde où elles n'existent pas et sommes donc encouragés par la convocation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ; nous espérons que ces efforts pourront aboutir à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région.

Le moratoire sur les essais nucléaires prévu par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et un éventuel traité juridiquement contraignant interdisant la production de matières fissiles sont également essentiels pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous renouvelons donc notre appel aux États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le TICE pour qu'ils accélèrent le processus de ratification, et nous demandons instamment l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles sous les auspices de la Conférence du désarmement.

En conclusion, nous réaffirmons que les armes nucléaires ne sont d'aucune utilité pour l'humanité. Leur persistance reste un danger pour nous tous. Les doctrines de dissuasion nucléaire ne font qu'accroître le risque que les armes nucléaires prolifèrent et tombent entre

de mauvaises mains, comme celles des terroristes, et le fait de ne pas les abolir alimente la peur et la méfiance entre les pays. Nous insistons sur le fait qu'il n'y a pas de comparaison possible entre le coût de la reconstruction après une détonation nucléaire et le coût de la prévention de cette détonation.

M. Göbel (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.11).

Il y a deux mois, durant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Ministre allemande des affaires étrangères, Annalena Baerbock, a énoncé les trois engagements les plus fondamentaux en matière d'armes nucléaires, à savoir prévenir leur prolifération, veiller à ce qu'elles ne soient plus jamais utilisées et œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il ne s'est jamais agi d'une tâche facile. Mais depuis février, les efforts en ce sens sont mis à plus rude épreuve encore en raison de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine.

La Russie tente d'utiliser les menaces nucléaires pour préserver son attaque contre un pays qui a volontairement renoncé à son arsenal nucléaire lorsqu'il a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ces menaces remettent également en question l'engagement de la Russie à l'égard de la déclaration du 3 janvier faite par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires, qui réaffirmait le principe central selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. En outre, l'occupation russe de la centrale nucléaire de Zaporijia viole les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, le droit international et le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Malheureusement, la dixième Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en août, n'a pas été en mesure d'adopter un document final parce que la Russie a bloqué un consensus auquel tous les autres États parties au TNP étaient prêts à adhérer. Même si ce texte présentait des lacunes pour de nombreuses parties au TNP, il aurait néanmoins constitué un bon point de départ, voire, dans certains domaines, permis des progrès substantiels, pour pouvoir poursuivre nos efforts communs au prochain cycle d'examen. La Conférence d'examen est maintenant derrière nous, mais la tâche qui nous attend reste la même. Nous devons réduire le risque d'escalade nucléaire et voir comment nous pouvons ouvrir l'espace diplomatique à de

nouvelles mesures de maîtrise des armements nucléaires et de désarmement, en tenant compte de l'environnement de sécurité actuel. Avec nos partenaires de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, nous avons proposé de nombreuses mesures concrètes qui pourraient servir de catalyseur au désarmement nucléaire, telles que la réduction du risque nucléaire.

L'Allemagne continuera également à contribuer à la création d'un environnement plus propice au désarmement, à la maîtrise des armements et à la diplomatie de non-prolifération, qui accorde la même importance aux pays du Nord et du Sud au sein de la communauté du TNP. L'Allemagne a participé en tant qu'observatrice à la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Notre statut d'observateur n'a pas modifié, et ne modifiera pas, notre position juridique sur ce traité. Nous ne considérons pas que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires soit un cadre approprié pour réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire et nous n'y adhérons pas. Toutefois, nous voulons continuer à améliorer le dialogue sur le désarmement nucléaire avec toutes les parties prenantes intéressées, tenir un débat franc sur la manière dont nous pouvons créer de manière réaliste les conditions nécessaires pour prendre des mesures concrètes en faveur du désarmement et examiner les possibilités de coopération, notamment en ce qui concerne les conséquences humanitaires des armes nucléaires, l'assistance aux victimes et la remédiation environnementale.

Vingt-six ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas entré en vigueur. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux États parties et nous renouvelons notre appel à tous les États qui n'ont pas encore signé et ratifié le TICE – en particulier ceux visés à l'annexe 2 – pour qu'ils le fassent sans tarder afin de donner l'impulsion nécessaire.

En ce qui concerne le traité interdisant la production de matières fissiles, nous avons accusé trop de retards. Il est grand temps d'entamer des négociations. Les divergences sur certaines questions ne doivent plus servir de prétexte pour ne pas avancer. Pour tous les États dotés d'armes nucléaires, déclarer ou maintenir les moratoires existants sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires lors du prochain cycle d'examen du TNP serait une mesure importante. D'autres mesures courageuses sont également nécessaires.

Nous devons également progresser en matière de non-prolifération. La poursuite du développement par la Corée du Nord de son programme d'armes nucléaires illégal et de son arsenal de missiles balistiques constitue un énorme défi en matière de prolifération, qui doit être relevé avec unité et détermination. Nous appuyons pleinement les efforts des États-Unis d'Amérique et de la Corée du Sud pour établir un dialogue et lancer des négociations avec la Corée du Nord. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de réagir positivement à ces initiatives.

Par ailleurs, l'Allemagne maintient son engagement ferme en faveur de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à l'Iran d'accepter l'accord viable qui a été proposé pour rétablir le Plan d'action global commun (PAGC) et de mettre fin à toutes les activités nucléaires qui sont incompatibles avec le PAGC. L'Iran a l'obligation juridique de clarifier et de résoudre les questions en suspens relatives aux garanties du TNP. L'Allemagne appelle l'Iran à ratifier le protocole additionnel de l'AIEA et le TICE. Nous renouvelons notre appel pressant à l'Iran pour qu'il s'abstienne de mener des activités relatives à des missiles balistiques pouvant emporter des armes nucléaires et qu'il cesse de transférer des armes de pointe à des groupes armés en particulier. L'Allemagne condamne la fourniture par l'Iran de systèmes aériens de combat sans personnel pour soutenir la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le système de garanties de l'AIEA est un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire. Les accords de garanties généralisées, ainsi que le protocole additionnel, constituent la norme de vérification actuelle de l'AIEA, et nous soutenons sans réserve son universalisation.

Nous prenons acte du fait que la Russie et les États-Unis ont exprimé leur engagement à appliquer pleinement le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et à œuvrer à l'élaboration d'un accord de suivi. Le maintien du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et son développement futur permettraient de préserver le traité de maîtrise des armements nucléaires le plus important, à l'exception du TNP, et d'atténuer les tensions nucléaires actuelles. Le TNP reste la pierre angulaire de l'architecture internationale de non-prolifération et de désarmement. Ce n'est qu'en continuant à travailler à son universalisation et à sa pleine application que nous pourrions progresser vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à la paix et à la sécurité mondiales ainsi qu'au développement durable et à la prospérité, le désarmement nucléaire n'existe aujourd'hui que de nom. D'autre part, la course aux armements nucléaires bat son plein, en raison de l'arbitraire et de l'autoritarisme de certaines forces spécifiques qui recourent à l'usage de la force dans leur quête d'hégémonie. À l'heure actuelle, ce sont les États-Unis qui portent la principale responsabilité à cet égard, en sapant les fondements du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération. Ce pays s'acharne à proférer des menaces nucléaires et à exercer un chantage sur des États souverains et, sous prétexte de renforcer ses alliances, n'hésite pas à transférer des armes nucléaires à un État qui n'en est pas doté, en violation flagrante du droit international. Les États-Unis poursuivent constamment leur objectif de suprématie nucléaire, en investissant chaque année des sommes astronomiques dans la modernisation des armes nucléaires. Pire encore, les États-Unis mènent des tentatives de plus en plus flagrantes visant à reproduire le modèle de partage du nucléaire de l'OTAN dans la région Asie-Pacifique. Pour parvenir au désarmement nucléaire, les États-Unis, qui possèdent l'arsenal nucléaire le plus important et le plus avancé au monde, devraient être les premiers à cesser d'inciter à une course aux armements nucléaires, à retirer tous leurs moyens nucléaires déployés à l'étranger et à prendre des mesures concrètes pour réduire leur arsenal nucléaire.

La loi sur la politique des forces nucléaires nationales, qui traduit la volonté unanime du peuple coréen, a été adoptée à l'occasion de la septième session de la quatorzième Assemblée populaire suprême de la République populaire démocratique de Corée, qui s'est tenue récemment. Au fur et à mesure que s'intensifie la politique hostile et du chantage militaire des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, notre capacité à contenir ce pays ne peut que continuer à croître proportionnellement. Les États-Unis ont contraint la République populaire démocratique de Corée à adopter la loi sur la politique des forces nucléaires, pour faire face à l'hostilité des États-Unis. Les États-Unis devraient comprendre clairement que c'est leur politique haineuse et hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée au cours des 30 dernières années qui a créé la réalité d'aujourd'hui. Ils devraient s'interroger et réfléchir pour savoir jusqu'où ils comptent aller à l'avenir.

La République populaire démocratique de Corée exprime sa vive inquiétude face à la décision irresponsable

et égoïste du Japon de rejeter dans l'océan les eaux contaminées par des substances nucléaires provenant de la centrale nucléaire de Fukushima, malgré une forte opposition dans le pays et à l'étranger. La communauté internationale ne doit pas fermer les yeux sur la décision dangereuse du Japon de porter atteinte à l'existence de l'humanité et à l'écosystème de l'océan par le rejet des eaux contaminées par des substances nucléaires, et elle doit prendre des mesures concertées pour l'empêcher de le faire. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée reste déterminé à maintenir une position pacifique en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires dans le monde et déploiera des efforts sérieux et soutenus à cette fin.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a toujours prôné l'interdiction totale et la destruction complète des armes nucléaires, l'objectif ultime étant l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Chine adhère à la voie de la paix pour le développement et poursuit fermement une politique étrangère indépendante fondée sur la recherche de la paix et une politique de défense nationale défensive. La stratégie et la politique nucléaires de la Chine sont cohérentes et s'inscrivent dans la durée, avec un niveau élevé de stabilité, de continuité et de prévisibilité, et elles sont les plus responsables et les plus transparentes de celles des États dotés d'armes nucléaires. Depuis le jour où elle est entrée en possession d'armes nucléaires, la Chine s'est solennellement engagée à ne pas recourir en premier à l'arme nucléaire, à quelque moment que ce soit et quelles que soient les conditions, et à s'abstenir de les utiliser ou de menacer de les utiliser contre des États qui n'en sont pas dotés ou des zones qui en sont exemptes. La Chine a toujours maintenu ses capacités nucléaires au niveau minimum requis pour sa sécurité nationale. Elle ne s'engage pas dans une course aux armements nucléaires avec d'autres pays. Certains pays, pour des motifs inavoués, ont lancé des spéculations et des accusations injustifiées contre la politique nucléaire de la Chine et le développement de ses capacités nucléaires. Je tiens à souligner que la politique et les pratiques de la Chine en la matière sont transparentes et stables, et qu'elles ont apporté une contribution historique au processus international de désarmement nucléaire et continueront à y contribuer de manière constructive.

L'environnement stratégique mondial en matière de sécurité continue de se détériorer. Des concepts et des politiques tels que l'hégémonie, la mentalité de la guerre froide, la concurrence entre les grandes puissances et la confrontation des blocs font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Des questions telles

que le rôle des armes nucléaires et le risque de guerre nucléaire ont à nouveau suscité de vives préoccupations au sein de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies a besoin d'orientations quant à l'avenir du désarmement nucléaire. La Chine propose ce qui suit.

Premièrement, la communauté internationale doit pratiquer un véritable multilatéralisme et défendre un concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable. Les États dotés d'armes nucléaires doivent abandonner le concept de concurrence et de confrontation stratégiques, renoncer à leur obsession d'une sécurité exclusive et absolue, s'abstenir de faire passer leur propre sécurité avant celle des autres et renoncer à rechercher l'hégémonie et la suprématie ou à intimider et contraindre les États non dotés d'armes nucléaires au moyen d'armes nucléaires.

Deuxièmement, les États-Unis d'Amérique et la Russie doivent continuer à s'acquitter de leurs responsabilités particulières et primordiales en matière de désarmement nucléaire et procéder à des réductions importantes et concrètes de leurs arsenaux nucléaires afin de créer les conditions nécessaires à la réalisation, à terme, d'un désarmement nucléaire général et complet. Les États dotés d'armes nucléaires ont des politiques nucléaires, des capacités nucléaires et des environnements de sécurité très différents. Il n'existe donc pas de modèle passe-partout pour le désarmement nucléaire, la réduction des armes nucléaires et la transparence nucléaire. Ils doivent suivre de manière graduelle et ordonnée les principes de maintien de la stabilité stratégique mondiale et d'une sécurité non diminuée pour tous.

Troisièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent réduire effectivement le rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité nationale, s'engager à respecter le principe du non-recours en premier à l'arme nucléaire, s'abstenir de désigner un pays comme cible d'une frappe nucléaire et s'engager à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine appelle les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à conclure un traité multilatéral de non-recours en premier et invite la Conférence du désarmement à négocier et à conclure un instrument juridique international sur les garanties négatives de sécurité.

Quatrièmement, le partage du nucléaire va à l'encontre du but et de l'objet du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il ne doit donc pas être encouragé et ne doit pas proliférer. Les États non

dotés d'armes nucléaires alliés à des États dotés d'armes nucléaires sont très différents des autres États non dotés d'armes nucléaires et n'ont pas les mêmes préoccupations en matière de sécurité. Ces pays doivent également assumer leurs responsabilités et s'efforcer de réduire effectivement le rôle des armes nucléaires dans leurs stratégies de sécurité nationale et collective.

Cinquièmement, la déclaration conjointe sur la prévention de la guerre nucléaire et la course aux armements, publiée en janvier par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires, revêt une grande importance pour la prévention d'une guerre nucléaire et le maintien de la stabilité stratégique mondiale et doit être respectée consciencieusement. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité doivent intensifier la communication, rétablir la confiance et renforcer la coopération en ce qui concerne la stabilité stratégique, la réduction des risques nucléaires et les questions de sécurité stratégique au sens large.

Sixièmement, certains États dotés d'armes nucléaires ont placé leurs intérêts géopolitiques au-dessus de l'objectif de non-prolifération nucléaire. Ils se sont engagés dans une coopération en matière de sous-marins nucléaires avec des États non dotés d'armes nucléaires, en violation du but et de l'objet du TNP, et ont tenté de reproduire le partage du nucléaire dans la région Asie-Pacifique. La communauté internationale doit s'opposer sans équivoque à ces pratiques de prolifération nucléaire et collaborer à la création d'un environnement de sécurité international et régional propice à des progrès en matière de désarmement nucléaire.

Septièmement, les États parties au TNP doivent saisir l'occasion offerte par le nouveau cycle d'examen pour défendre fermement l'autorité et l'efficacité du Traité et œuvrer pour que le TNP soit au service de la paix et du développement. Des efforts s'imposent pour promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et respecter l'engagement d'instituer un moratoire sur les essais nucléaires. Nous sommes favorables au lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, sur la base d'un programme de travail complet et équilibré, afin de mettre fin à la production de matières fissiles d'une manière juridiquement contraignante.

La version intégrale de ma déclaration sera publiée sur le site Web du Secrétariat.

M. Angora (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de ce débat thématique qui porte sur le plus préoccupant défi sécuritaire auquel notre monde est actuellement confronté, à savoir la menace des armes nucléaires.

Pays non doté, la Côte d'Ivoire n'a eu de cesse de s'engager dans la promotion d'un monde exempt de ces armes, définitivement à l'abri des conséquences dévastatrices de leur utilisation. Notre engagement s'enracine dans les principes essentiels qui sous-tendent cet idéal, à savoir la reconnaissance des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires comme un impératif éthique ; l'interdiction de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires ; l'interdiction de toutes les formes d'essais nucléaires ; la promotion de zones exemptes d'armes nucléaires afin de renforcer la paix et la sécurité mondiale et régionale, en particulier dans les régions en proie à des tensions ; le désarmement général et complet ; l'élimination totale des armes nucléaires comme garantie absolue contre la menace de leur emploi ou le recours à ces armes ; et le multilatéralisme comme cadre de promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Mon pays s'est toujours attaché à mettre en cohérence ses actions avec l'ensemble de ces principes.

Concernant les conséquences humanitaires des armes nucléaires, la Côte d'Ivoire s'est toujours associée à tous les efforts visant à accroître la prise de conscience de leurs effets catastrophiques sur la survie de l'humanité. C'est le sens de notre adhésion à l'initiative sur l'impact humanitaire de l'emploi des armes nucléaires ainsi que de notre soutien, en qualité de coauteur, à la résolution annuelle relative aux conséquences humanitaires des armes nucléaires. Nous appelons à la consolidation des efforts dans ce domaine afin de parvenir à des avancées concrètes en matière de désarmement.

S'agissant de l'interdiction de la menace de recours aux armes nucléaires ou de leur emploi, la Côte d'Ivoire considère qu'elle a un fondement juridique irrécusable, tiré de l'*Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*. Cette conviction est à l'origine de l'appui de ma délégation, depuis plusieurs années, à la résolution sur la suite donnée à cet avis consultatif. En matière d'interdiction des essais nucléaires, y compris les explosions expérimentales en laboratoire d'armes nucléaires, la Côte d'Ivoire a signé, dès le lendemain de son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'a ratifié en 2003. Elle promeut, depuis, sans relâche l'entrée en vigueur de cet outil important pour la non-prolifération verticale et horizontale. Cela se traduit

notamment dans le parrainage que nous apportons depuis plus de cinq ans à la résolution relative à ce traité. En outre, la reconnaissance par le Gouvernement ivoirien de la contribution de zones exemptes d'armes nucléaires à l'instauration progressive d'un monde débarrassé de telles armes, en particulier dans les régions en proie à des tensions, n'a souffert d'aucune altération au fil des années. Notre adhésion au Traité de Pelindaba, établissant une telle zone en Afrique, en est une expression tangible.

La Côte d'Ivoire participe également aux initiatives visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, à laquelle elle a adhéré en 2007, qui vise à empêcher l'accès des terroristes aux matières nucléaires et radioactives. Elle a également conclu des accords de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique conformément à ses obligations de non-prolifération nucléaire découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En outre, mon pays souscrit pleinement au principe du désarmement général et complet inscrit dans le TNP. C'est pourquoi il appelle constamment au respect strict des engagements en matière de désarmement nucléaire, notamment au titre de l'article VI de ce traité. Nous sommes également favorables à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles de même qu'à toutes les initiatives de limitation de l'armement nucléaire.

Par ailleurs, l'élimination totale des armes nucléaires, garantie absolue contre l'emploi ou la menace de recours à ces armes, est l'objectif ultime qui guide les actions de mon pays. C'est la raison fondamentale de l'engagement de ma délégation en faveur de leur interdiction par un traité juridiquement contraignant, en l'occurrence le Traité d'interdiction des armes nucléaires. Pays parmi les premiers États à signer cet instrument en 2017, la Côte d'Ivoire s'honore de contribuer activement à la promotion de son universalisation et de sa mise en œuvre, ainsi que le témoigne notre coparrainage de la résolution y relative.

Enfin, la Côte d'Ivoire est persuadée qu'une approche multilatérale constitue l'unique alternative pour la construction du monde sans armes nucléaires que nous souhaitons. Dans le contexte des tensions actuelles qui ont davantage révélé l'intrication et le caractère transnational des défis mondiaux, une telle approche devient un impératif. C'est le sens de notre plaidoyer maintes fois renouvelé en faveur du renforcement du multilatéralisme pour adresser efficacement la question de la menace nucléaire. Ma délégation espère donc que nos délibérations au sein

de la Commission, espace multilatéral par essence, seront un reflet véritable de cet enjeu majeur.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11). Qu'il me soit permis de m'exprimer à titre national.

Les armes nucléaires constituent toujours la plus grande menace pour l'humanité. Les conséquences humanitaires et environnementales des armes nucléaires sont infinies. Les générations actuelles et futures continuent pourtant à vivre dans la crainte constante d'une catastrophe nucléaire. Notre position vis-à-vis des armes nucléaires est on ne peut plus claire. Nous pensons que ces armes ne protègent personne mais qu'au contraire, elles mettent en danger la sécurité de tous. Par conséquent, seule l'élimination complète des armes nucléaires peut garantir la sécurité. C'est sur la base de cette conviction que nous avons ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité le 22 janvier 2021 et de la convocation de la première Réunion des États parties, qui s'est tenue du 21 au 23 juin et au cours de laquelle une déclaration politique et un plan d'action ont été adoptés. Nous appelons de nos vœux, à titre de priorité, sa pleine application par tous, y compris les États dotés d'armes nucléaires.

Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire. Ma délégation exprime sa profonde déception face aux échecs consécutifs des neuvième et dixième Conférences d'examen du TNP à adopter un document final consensuel. Nous demeurons préoccupés par la modernisation continue des arsenaux nucléaires, les améliorations constantes des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Nous réaffirmons qu'il est urgent de procéder à un désarmement nucléaire systématique, progressif, vérifiable, irréversible et assorti d'un calendrier, conformément à l'esprit de l'article VI du TNP. Nous exhortons la communauté internationale à faire front commun contre la détention perpétuelle d'armes nucléaires par une poignée d'États, au mépris total de la sûreté et de la sécurité de l'humanité. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve d'une véritable volonté politique pour permettre à la onzième Conférence d'examen du TNP d'élaborer un document final digne de ce nom, tangible et durable, afin de renforcer davantage le régime mis en place par

le Traité. Le Bangladesh estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires en vertu de l'article VII du TNP est une mesure pratique pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous exprimons à nouveau notre soutien à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Le Bangladesh réaffirme que rien ne doit porter atteinte aux droits inaliénables de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment pour la production d'électricité, les soins de santé et l'agriculture, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Nous pensons que ces droits s'accompagnent d'un certain nombre de responsabilités. Nous sommes profondément conscients de nos responsabilités et nous procédons à la construction de notre centrale nucléaire au Bangladesh conformément aux normes les plus strictes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous réaffirmons notre soutien à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité efficace, non discriminatoire, juridiquement contraignant et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles. Nous exprimons une nouvelle fois notre appui à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous soutenons également fermement l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant fournissant des assurances aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes par les États qui en sont dotés.

Les États dotés d'armes nucléaires ont dépensé environ 82,4 milliards de dollars pour leurs armes nucléaires en 2021, alors que les répercussions économiques de la pandémie faisaient des ravages. Pourrions-nous prendre un moment pour réfléchir à ce que nous aurions pu réaliser avec ce montant dans le domaine du développement, en particulier dans la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques, qui revêtent plus d'acuité que jamais en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19) et des conflits ? Faisons le bon choix afin d'être du bon côté de l'histoire.

M. Gaye (Sénégal) : Ma délégation souscrit aux déclarations faites par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.11), et se réjouit de prendre part à ce débat thématique qui focalise, à juste raison, l'attention de la communauté internationale sur

les risques liés à la concurrence et aux tensions croissantes dans le domaine des armes nucléaires.

Cette situation est d'autant plus critique que les instances de désarmement nucléaire sont dans une léthargie chronique, dont la dernière illustration est l'incapacité de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à parvenir à un document final consensuel. Cet échec doit plutôt nous pousser à davantage de prise de conscience et d'efforts pour avancer positivement dans la réalisation de notre objectif commun d'élimination complète, irréversible et vérifiable des armes nucléaires, qui constitue la seule option pour prémunir le monde contre la dévastation et la misère pouvant résulter de l'utilisation des armes nucléaires. Dans ce cadre, nous saluons l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et la tenue de sa première réunion des États parties en juin dernier, qui a adopté une déclaration et un plan d'action. Ce traité, il faut le rappeler, renforce le pilier « désarmement nucléaire » du TNP et mérite donc le soutien de toute la communauté internationale. Mais c'est aux États dotés d'armes nucléaires qu'il incombe avant tout de s'entendre sur un programme irréversible, vérifiable et plus ambitieux d'élimination de leurs arsenaux.

Il importe aussi de garder à l'esprit que la réalisation d'un tel objectif ne saurait être viable si, en plus des puissances nucléaires existants, d'autres pays ambitionnent de se doter de l'arme nucléaire. Car, faut-il le rappeler, le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont deux objectifs d'égale importance et, surtout, interdépendants. Sous ce rapport, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a un rôle de premier plan à jouer pour l'adoption de mesures efficaces propres à enrayer la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Sa légitimité, son autorité et ses capacités d'action doivent donc être renforcées. En attendant, un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant visant à garantir tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes doit être conclu en toute priorité.

L'universalisation des zones dénucléarisées figure également parmi les urgences, en ce qu'elle constitue une étape importante vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et renforce ainsi la paix et la sécurité mondiales et régionales. C'est pour cette raison que ma délégation réitère son attachement au Traité de Pelindaba, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Dans le même ordre d'idées,

nous renouvelons notre appel en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et invitons tous les pays concernés à participer activement et de bonne foi à la troisième session de la Conférence relative à cette question.

Par ailleurs, débarrasser le monde du fléau des armes nucléaires exige l'interdiction complète des essais nucléaires, tel que préconisé par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la conclusion d'un instrument universel interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement nucléaire, la prise en considération des conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires, ainsi que la promotion du nucléaire civil. Spécifiquement, s'agissant de ce dernier aspect, les mesures de non-prolifération ne devraient en aucune manière porter atteinte au droit inaliénable de tous les États d'acquiescer, de transférer et d'utiliser des matières, équipements et technologies nucléaires à des fins de développement. À ce propos, la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'AIEA doit être poursuivie et renforcée.

Dans l'attente de progrès significatifs dans ces domaines, nous invitons tous les États à faire preuve d'une grande diplomatie et d'un plus grand sens de la responsabilité pour préserver les acquis obtenus, notamment dans le cadre du Plan d'action global commun sur le nucléaire iranien, des accords sur la limitation des armements stratégiques offensifs en Europe et du processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne. De même, une volonté politique forte et un engagement plus conséquent de tous les États Membres doivent être de mise pour assurer la réussite du prochain cycle d'examen du TNP.

M^{me} Balázs (Hongrie) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence de la Première Commission et de vous assurer du plein soutien de ma délégation.

La Hongrie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.11). Par conséquent, je voudrais simplement formuler quelques observations à titre national.

Comme nous l'avons précisé dans notre déclaration d'ordre général, la Hongrie considère que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est non seulement la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, mais aussi le socle indispensable de l'action menée en faveur du désarmement

nucléaire, conformément à son article VI. Nous avons beaucoup d'espoir que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP réussisse à adopter un document final complet. En dépit des discussions de fond qui ont été menées sur des questions très complexes, nous n'avons malheureusement pas été en mesure de parvenir à un consensus. Il nous incombe dès lors de faire de notre mieux pour garantir le succès du prochain cycle d'examen, qui commencera dès l'année prochaine, et pour préserver et renforcer la pertinence et l'intégrité du TNP. Pour ce faire, nous devons nous concentrer sur les questions qui nous unissent et non sur celles qui nous divisent, dans le cadre des trois piliers du Traité, qui ont toute la même importance et se renforcent mutuellement.

La Hongrie partage l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires et fait tout ce qui est en son pouvoir à cette fin. Toutefois, selon nous, cet objectif ne peut être atteint que si nos efforts respectifs contribuent à l'instauration d'un monde plus sûr. À cet égard, nous nous félicitons que les États-Unis et la Fédération de Russie aient prorogé le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques pour cinq années supplémentaires et que les cinq États dotés d'armes nucléaires aient réaffirmé, au début de cette année, qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Nous espérons que les États-Unis et la Fédération de Russie reprendront rapidement leurs discussions sur la stabilité stratégique et que celles-ci déboucheront sur de nouveaux accords de maîtrise des armements.

Malheureusement, en raison du conflit militaire en Ukraine, le risque d'emploi d'armes nucléaires est plus élevé que jamais. L'environnement en matière de sécurité, déjà complexe et difficile, s'est encore détérioré. Néanmoins, le fait que les conditions actuelles ne s'y prêtent pas ne signifie pas que le désarmement nucléaire – et le désarmement en général – n'est pas plus pertinent que jamais. Au contraire, nous devons nous unir et redoubler d'efforts pour faire avancer cette noble cause en réalisant des progrès tangibles. Cependant, il n'existe pas de raccourci dans ce domaine. Pour obtenir des résultats tangibles, nous devons adopter une approche progressive et inclusive, fondée sur des avancées graduelles et concrètes et sur un dialogue avec les États dotés d'armes nucléaires. À cette fin, nous devons nous concentrer sur les mesures pragmatiques qui peuvent servir de tremplin et qui favorisent notre unité, et non sur les questions qui nous divisent.

L'une de ces mesures est l'entrée en vigueur, attendue depuis longtemps, du Traité d'interdiction complète

des essais nucléaires (TICE), qui devrait être une priorité absolue pour nous tous, car il ne peut y avoir de désarmement nucléaire véritable sans une interdiction complète et totale des essais nucléaires. L'efficacité du système de surveillance de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est constamment renforcé, est unanimement reconnue. Par conséquent, le TICE est plus pertinent que jamais et son entrée en vigueur est plus nécessaire que jamais. Nous attachons une grande importance aux efforts visant à promouvoir son universalisation et à convaincre les États visés à l'annexe 2 d'y adhérer et de le ratifier. À cet égard, nous nous félicitons de l'augmentation récente du nombre d'États parties au TICE. La prochaine étape logique vers le désarmement nucléaire devrait être l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Un traité interdisant la production de matières fissiles constituerait non seulement une contribution importante au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, mais contribuerait également, en limitant la quantité de matières d'emploi direct, à la mise en œuvre des obligations découlant de l'article VI du TNP.

Un autre élément essentiel de l'approche progressive est la mise au point de dispositifs et d'instruments de vérification et de surveillance efficaces et fiables. Nous partageons le point de vue selon lequel les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires devraient travailler ensemble à la mise au point de ces outils de vérification. C'est pourquoi c'est un honneur pour la Hongrie de participer aux travaux du deuxième Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire. Nous espérons que le Groupe d'experts gouvernementaux pourra parvenir à un consensus sur un rapport de fond, ce qui permettra de poursuivre les travaux dans ce domaine. Nous prenons également une part active aux travaux du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, en mettant l'accent sur les aspects techniques de la vérification et le renforcement des capacités dans ce domaine.

Enfin, je voudrais souligner que la réduction du risque nucléaire stratégique, la transparence et le renforcement de la confiance sont également des domaines où des progrès tangibles peuvent être réalisés. Bien qu'elle ne remplace pas le désarmement nucléaire, la réduction du risque nucléaire peut contribuer à atténuer les tensions, à renforcer la confiance et à améliorer la transparence, ce qui serait un grand pas en avant vers le désarmement nucléaire.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11).

Le désarmement nucléaire est inscrit à l'ordre du jour de la communauté internationale depuis le 24 janvier 1946, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté sa première résolution (résolution 1 (I)) appelant à l'élimination des armes nucléaires et de toutes autres armes permettant des destructions massives. En outre, lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est entré en vigueur en 1970, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et sur le désarmement nucléaire. Cependant, 72 ans après l'adoption de cette résolution historique, les États dotés d'armes nucléaires ont toujours des arsenaux nucléaires de plus de 13 000 armes, le nombre et la qualité de ces armes destructrices étant appelés à augmenter dans les années à venir. Les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, en particulier, sont à l'avant-garde de cette précipitation.

Alors que tous les États dotés d'armes nucléaires modernisent activement leurs arsenaux nucléaires et leurs vecteurs, aucun ne participe à des négociations sur le désarmement. Tous ont des plans à long terme pour conserver ces forces, et tous se justifient explicitement ou implicitement par la doctrine de la dissuasion nucléaire. Les préoccupations mondiales concernant ce statu quo vont bien au-delà d'une simple question de chiffres. À cela s'ajoutent les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de ces armes, ainsi que les préoccupations supplémentaires liées au coût économique élevé de ces arsenaux. Je me dois également d'ajouter que le concept de création d'un environnement propice au désarmement nucléaire, introduit par les États-Unis, ainsi que les approches proposées par certains États dotés d'un parapluie nucléaire au fil des ans et sous différents noms, n'ont pas eu d'effet réel pour faire avancer le désarmement nucléaire. En outre, le retrait des États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en 2019 a annoncé la fin de l'engagement pris d'éliminer une catégorie entière de missiles nucléaires.

Outre l'absence de volonté politique, le déficit croissant en matière de désarmement nucléaire, dû au non-respect de leurs obligations par les États dotés d'armes nucléaires, s'est traduit par l'échec de deux Conférences d'examen consécutives du TNP. Par conséquent, le TNP

est confronté à de graves défis qui porteront atteinte à sa crédibilité et à sa viabilité à long terme. Ça suffit ! Les États dotés d'armes nucléaires et les États dits sous parapluie nucléaire doivent être tenus pour responsables. Ils doivent respecter leurs obligations en élaborant un plan d'action en matière de désarmement actualisé et assorti d'un calendrier, avec des critères précis, et en appliquant les accords bilatéraux existants. Il convient de mentionner que la déclaration faite en janvier par les États dotés d'armes nucléaires devrait se refléter dans leurs doctrines militaires et leurs politiques de dissuasion, le changement le plus important étant un engagement sur les garanties de sécurité nucléaire. Il importe de souligner que la première responsabilité en ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires incombe aux États dotés d'armes nucléaires et que c'est à eux qu'il convient de s'adresser principalement à cet égard.

Il convient de souligner que l'aspect régional de cette cause se heurte à un sérieux obstacle au Moyen-Orient. Avec le soutien des États-Unis, le régime israélien non seulement ne fait aucun cas des appels internationaux l'invitant à adhérer au TNP en tant que partie non dotée d'armes nucléaires, sans condition préalable ni délai supplémentaire, malgré son arsenal nucléaire clandestin, mais il refuse également de se joindre aux pays de la région en vue de l'élaboration d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Les armes de destruction massive qui sont en possession de cet agresseur, de cet occupant, de ce régime d'apartheid et de ce violateur du droit international sont de plus en plus inquiétantes, car ce régime menace constamment d'autres pays d'anéantissement nucléaire. Nous nous joignons à d'autres délégations et réitérons notre appel pour que ce régime respecte ces appels internationaux et renonce à posséder des armes nucléaires, adhère au TNP et place toutes ses activités nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Par ailleurs, le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun (PAGC) en 2018, ainsi que leur refus de réintégrer cet accord, portent gravement atteinte aux efforts internationaux en faveur de la non-prolifération nucléaire. Nous rappelons aux délégations, telles que celles de la France et de l'Allemagne, que l'Iran respecte ses engagements internationaux concernant le PAGC et d'autres questions. Ces délégations devraient plutôt demander aux États-Unis et aux participants européens au PAGC d'honorer leur part du contrat. En réalité, si nous continuons à nous opposer à toutes les armes de destruction massive, y compris aux armes nucléaires, il

ne sert à rien de répéter que l'Iran ne doit pas mettre au point des armes nucléaires. Nous estimons que l'emploi d'armes nucléaires constitue une violation du droit international et un crime contre l'humanité. Nous soutenons fermement la proposition faite par le Mouvement des pays non-alignés d'entamer des négociations sur une convention globale sur l'élimination totale des armes nucléaires dans le cadre de la Conférence du désarmement.

M. Khaldi (Algérie) (*parle en anglais*) : Le désarmement nucléaire restera notre plus grande priorité tant que la menace que représentent les armes nucléaires existera. Les dangers liés aux armes nucléaires ont été démontrés par leur emploi et leurs essais passés, et leurs conséquences humanitaires catastrophiques potentielles ont été reflétées dans de nombreuses résolutions de l'ONU, y compris la première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946 (résolution 1 (I)) et lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978. Le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation juridique, comme l'a indiqué la Cour internationale de Justice dans l'avis juridique qu'elle a rendu en 1996, c'est aussi un impératif moral.

L'absence persistante de progrès dans la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement nucléaire, malgré les efforts incessants déployés par la majorité des États Membres pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, est très préoccupante. Dans ce contexte, l'Algérie souhaite souligner la position suivante sur le désarmement nucléaire.

Premièrement, nous restons pleinement attachés à toutes les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et continuons de plaider en faveur de la mise en œuvre intégrale, équilibrée et non discriminatoire de ses trois piliers. Tout en exhortant tous les pays qui ne sont pas parties au Traité à y adhérer sans délai ni condition, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires, qui assument la responsabilité première du désarmement nucléaire, à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'article VI du TNP et à traduire dans les faits leurs engagements sans équivoque en matière de désarmement nucléaire. À cet égard, nous exprimons notre profonde préoccupation quant à l'échec de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et appelons tous les États parties au Traité, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à participer utilement et de bonne foi au prochain cycle d'examen de cet instrument afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et de préserver ainsi la crédibilité du Traité.

Deuxièmement, mon pays se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de la tenue de la première Réunion des États parties à cet accord en juin dernier. Nous sommes encouragés par l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne, qui constituent des mesures ambitieuses pour faciliter une mise en œuvre efficace et rapide du Traité.

Troisièmement, l'Algérie reste convaincue de la nécessité vitale de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous appelons les huit derniers pays visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité sans délai afin de tirer parti des avantages découlant de cet instrument important.

Quatrièmement, nous soutenons fermement la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier en tant que mesure concrète vers l'élimination totale des armes nucléaires. Mon pays, qui a été l'un des premiers États africains à ratifier le Traité de Pelindaba, créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, continue d'appuyer fermement sa mise en œuvre à grande échelle. En outre, nous réaffirmons l'importance vitale de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui reste une demande légitime et une priorité pour une paix durable aux échelons régional et mondial. Dans ce contexte, l'Algérie se félicite du bon déroulement de la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous appelons toutes les parties invitées à participer dans un esprit constructif à sa troisième session, prévue en novembre 2023, afin de négocier un traité juridiquement contraignant permettant de mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Cinquièmement, l'Algérie souligne l'urgence de la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant et irrévocable sur les garanties négatives de sécurité à tous les États non dotés d'armes nucléaires.

Sixièmement, nous soulignons l'urgence de négocier et de conclure un traité non discriminatoire, multilatéral et vérifiable interdisant la production de matières fissiles, tel que prévu dans le document CD/1299 de la Conférence du désarmement.

Enfin, ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Nigéria, au nom

du Groupe des États d'Afrique, et de l'Iraq, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.11).

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni reste déterminé à atteindre l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires, avec une sécurité non diminuée pour tous. Nous sommes convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires continue de jouer un rôle essentiel dans la réalisation de cette vision et dans la promotion de la stabilité, de la paix et de la sécurité à long terme. Il a étendu les avantages des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, fourni un cadre pour un désarmement important et réduit au minimum la prolifération des armes nucléaires. Le Royaume-Uni est fier de sa contribution à la réduction du stock mondial d'armes nucléaires. Depuis la fin de la guerre froide, nous avons pratiquement réduit de moitié notre stock, et nous sommes le seul État doté d'armes nucléaires à avoir ramené sa capacité de dissuasion à un seul vecteur. Toutefois, nous ne pouvons pas faire abstraction de la grave détérioration de l'environnement international en matière de sécurité et des défis qu'elle pose au désarmement.

La guerre non provoquée et illégale que la Russie mène en Ukraine et sa rhétorique nucléaire profondément irresponsable portent atteinte aux négociations internationales en matière de désarmement. Nous sommes confrontés à un défi croissant de la part de principaux États dotés d'armes nucléaires qui sont prêts à faire fi des normes de comportement internationales. Nous restons également profondément préoccupés par les activités de prolifération de la République populaire démocratique de Corée et de la République islamique d'Iran. Le Royaume-Uni a été profondément déçu que la Russie ait bloqué à elle seule l'adoption par consensus d'un document final à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en août, afin d'éviter de reconnaître les graves conséquences de la guerre menée par le Président Poutine en Ukraine. Néanmoins, il y a des raisons d'être optimiste. Le fait que tous les pays, à l'exception d'un seul, étaient prêts à se joindre au consensus sur le projet de document final est l'expression de la détermination des États parties à renforcer et à consolider le Traité. Nous saluons la décision tendant à la mise sur pied d'un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité. Les discussions importantes qui ont eu lieu dans le cadre de la Conférence d'examen constituent une base positive qui permettra de progresser au cours du prochain cycle, et nous continuerons de travailler avec tous les partenaires dans un esprit constructif pour renforcer le Traité.

Dans ce contexte de sécurité difficile, le Royaume-Uni considère la réduction des risques stratégiques comme l'une de ses principales responsabilités. La réduction des risques ne remplace pas les progrès en matière de désarmement, mais elle est cohérente avec les efforts que nous déployons pour favoriser la confiance et la sécurité nécessaires afin d'atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Royaume-Uni, aux côtés de la France et des États-Unis, a élaboré pour la Conférence d'examen un document de travail sur les principes et les pratiques responsables à l'intention des États dotés d'armes nucléaires, dans lequel nous présentons les moyens mis en œuvre par nos gouvernements pour appliquer la déclaration sur la prévention de la guerre nucléaire et de courses aux armements publiée par les dirigeants des États dotés d'armes nucléaires au mois de janvier.

Mon pays mène un travail sérieux sur la transparence, la vérification et l'irréversibilité, les trois principes qui sous-tendent notre action collective sur le désarmement. Le Royaume-Uni joue un rôle de premier plan en matière de vérification du désarmement nucléaire grâce à son programme national et à son travail au sein du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire, ainsi qu'à des initiatives internationales telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Nous sommes également, avec la Norvège, coauteurs d'un document sur le principe d'irréversibilité, et mon pays entamera prochainement de nouvelles recherches, en partenariat avec d'autres États, sur la manière dont le principe d'irréversibilité peut être appliqué pour soutenir le désarmement. Nous continuons de plaider pour la transparence, qui permet d'améliorer la confiance et de rendre compte de la mise en œuvre de nos obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En outre, nous maintenons notre appui aux efforts déployés pour renforcer le cadre multilatéral pour le désarmement nucléaire. Le Royaume-Uni a joué un rôle de premier plan dans la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous continuons à faire campagne pour son entrée en vigueur et à apporter un appui technique, financier et politique important. Nous continuons également à insister pour que s'ouvrent des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement. Le Royaume-Uni est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout où les États d'une région donnée sont en mesure de s'entendre sur de tels arrangements. Nous avons signé et ratifié les protocoles aux traités portant création des zones exemptes d'armes

nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le Pacifique Sud, en Afrique et en Asie centrale, et nous sommes prêts à faire de même en ce qui concerne l'Asie du Sud-Est. Nous réaffirmons nos garanties négatives de sécurité existantes. Face à la gravité des conditions de sécurité internationale, il est plus important que jamais de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pilier fondamental de la sécurité à l'échelle internationale. Nous restons déterminés à nous appuyer sur l'esprit constructif dont ont fait preuve les délégations à la Conférence d'examen pour renforcer le Traité, redynamiser nos efforts visant à progresser dans les trois piliers et atteindre notre objectif commun d'un monde plus sûr et plus stable, débarrassé d'armes nucléaires.

M. Malovrh (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.11), et je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Le débat thématique d'aujourd'hui sur les armes nucléaires a lieu dans un contexte géopolitique complexe et extrêmement inquiétant. Une guerre dans le plein sens du mot se déroule en Europe. Un État doté d'armes nucléaires a envahi un État non doté d'armes nucléaires, en violation des garanties de sécurité précédemment données. Une nouvelle fois, la Slovénie condamne fermement la guerre non provoquée et injustifiable que mène la Russie contre l'Ukraine. La menace russe de recourir aux armes nucléaires est dangereuse, irresponsable et inacceptable. Elle va à l'encontre des engagements pris par les cinq États dotés d'armes nucléaires dans leur déclaration de janvier. Nous demandons à la Russie de s'abstenir de toute menace nucléaire et de lever l'alerte sur l'état de ses forces nucléaires. En outre, nous tenons à rappeler que toute attaque ou menace d'attaque armée contre des installations nucléaires destinées à des fins pacifiques constitue une violation flagrante des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international, y compris des normes de sûreté nucléaire et des orientations en matière de sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Comme nous l'avons déjà indiqué lors du débat général (voir A/C.1/77/PV.8), nous regrettons l'absence de consensus sur le document final de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue au mois d'août dernier. La Slovénie réaffirme son plein appui au Traité et à ses trois piliers qui se renforcent mutuellement,

à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous soulignons que le TNP est la pierre angulaire des efforts déployés sur le plan international en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. L'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, tel qu'il est envisagé à l'article VI du Traité, doit rester un objectif final, notamment par la mise en œuvre intégrale du Plan d'action issu de la Conférence d'examen du Traité de 2010.

Mon pays est préoccupé par les derniers tirs de missiles balistiques en date effectués par la République populaire démocratique de Corée depuis septembre 2021. Nous nous associons aux autres orateurs qui ont condamné la reprise des activités menées sur plusieurs sites nucléaires du pays et son intention de préparer un nouvel essai nucléaire. Ces actions ne sont pas propices à la paix et à la stabilité dans la région. La région ne pourra connaître la paix et la sécurité que si nous poursuivons l'objectif d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Cette année, la Slovénie a rejoint le groupe de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire. En tant qu'État associé à l'Initiative de Stockholm, mon pays souligne l'importance de prendre des mesures pour réduire le risque nucléaire. Nous nous joignons à d'autres pays pour appeler les États dotés d'armes nucléaires à accroître au maximum la transparence en ce qui concerne leurs arsenaux nucléaires, à prendre des mesures concrètes pour les réduire davantage et à faire preuve de retenue nucléaire au plus haut niveau politique. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques pour une période supplémentaire de cinq ans. Nous saluons également le nombre croissant de ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et sommes déterminés à continuer de promouvoir l'adhésion universelle à ce traité et son entrée en vigueur.

M. Al-Taie (Iraq) (*parle en anglais*) : Comme je prends la parole pour la première fois devant la Première Commission, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cette instance. Je vous souhaite plein succès.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Tout d'abord, la délégation de mon pays tient à s'associer aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par mon propre pays, l'Iraq, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.11).

L'Iraq estime que le renforcement de l'universalité des conventions et traités sur le désarmement, en particulier ceux relatifs au désarmement des armes de destruction massive, au premier rang desquelles figurent les armes nucléaires, est la seule garantie contre l'emploi ou la menace de ce type d'armes. Cet avis est fondé, étant donné la nature destructrice de ces armes pour les personnes comme pour l'environnement. Dans ce contexte, l'Iraq souligne la nécessité de maintenir la question du désarmement nucléaire au premier plan des priorités internationales jusqu'à ce que l'objectif final de l'élimination totale des armes nucléaires soit atteint.

Un demi-siècle après la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des déséquilibres persistent dans sa mise en œuvre, et les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas traduit dans la pratique leurs engagements en matière de désarmement nucléaire. Ils poursuivent leurs efforts pour mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires et préserver le rôle de ces armes dans leurs doctrines militaires et de sécurité. L'Iraq est déçu par l'échec des Conférences d'examen de 2015 et de 2020. Nous soulignons qu'il faut faire montre de volonté politique et de souplesse nécessaire pour surmonter les défis et obstacles rencontrés par les conférences précédentes. Dans le même temps, nous saluons l'accord conclu en vue de mettre en place un groupe de travail pour faciliter les travaux de la onzième Conférence d'examen à venir.

L'Iraq réitère sa mise en garde contre le danger de retarder la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, figurant à l'annexe du document NPT/CONF.1995/32 (partie I), ce qui affecte négativement la crédibilité et l'universalité du TNP. Nous appelons la communauté internationale en général, et les trois coauteurs de cette résolution en particulier, à accélérer la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, conformément au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991), aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et au Document final de la Conférence d'examen de 2010. Nous demandons également que les efforts internationaux visant à créer cette zone soient soutenus, et nous nous félicitons des résultats positifs des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Par ailleurs, l'Iraq appelle toutes les parties prenantes à continuer de promouvoir le succès de la troisième session de la Conférence, qui se tiendra en novembre. Nous soulignons à nouveau que ces actions et ces résultats doivent appuyer les efforts déployés par la communauté internationale et

par l'ONU en vue de la création d'une telle zone. L'Iraq estime également qu'il est impossible de mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient sans que l'entité israélienne adhère au TNP en tant que partie non nucléaire, afin d'éliminer ses arsenaux nucléaires et de placer toutes ses installations nucléaires sous le système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le terrorisme nucléaire figure parmi les menaces les plus importantes et les plus graves qui pèsent sur la sécurité internationale. Des mesures strictes de sécurité nucléaire sont le seul moyen nécessaire pour éviter que les matières nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes ou d'autres parties qui ne sont pas autorisées à les détenir. En effet, certains groupes terroristes ont l'intention et la capacité de provoquer une destruction nucléaire massive s'ils parviennent à se procurer la technologie nucléaire sur le marché noir.

Enfin, l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires augmente au fil des jours, surtout à l'heure actuelle, alors que le climat de sécurité international est caractérisé par la montée des tensions régionales et internationales. Cela montre combien il est urgent que le Traité entre en vigueur rapide. C'est pourquoi l'Iraq engage les États qui ne l'ont pas encore fait, notamment les huit pays visés à l'annexe 2, à le ratifier pour éliminer les dangers et les menaces que représentent les essais nucléaires, afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et de garantir un monde de paix et de prospérité pour les générations futures.

M. Gunaratna (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.11).

Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Comme l'a dit un jour quelqu'un, nous sommes une race de géants nucléaires et de nabots éthiques. Nous en savons plus sur la guerre que sur la paix, plus sur le meurtre que sur la vie. Nous avons saisi le mystère de l'atome et rejeté le Sermon sur la Montagne. C'est une tragédie de notre époque.

Il a été déclaré *ad nauseam* ici, au sein de la Commission, et ailleurs que les armes nucléaires sont les armes les plus destructrices, les moins discriminatoires et les plus inhumaines jamais inventées. En effet, leur capacité de destruction était si évidente après les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki que la première résolution de

l'ONU, adoptée le 24 janvier 1946 (résolution 1(I)), portait sur la création d'une commission chargée d'examiner les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique. Si nous avons parcouru un long chemin depuis lors, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ayant acquis un caractère quasi-universel et de véritables progrès ayant été accomplis en matière de non-prolifération et de régimes de vérification, le pilier Désarmement du Traité reste stagnant, ce qui constitue une menace permanente pour l'humanité et son existence même.

La position de principe de Sri Lanka sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération est forte et constante. Il est donc décevant que deux Conférences d'examen consécutives du TNP n'aient pas abouti à un résultat consensuel, ce qui ne fait qu'accroître les tensions dans le climat de sécurité international actuel. Nous continuons à souligner qu'il importe que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent de leurs obligations juridiques et éliminent totalement ces armes dans le cadre d'un processus transparent, irréversible et internationalement vérifiable.

Toute tentative de modernisation et de mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, y compris de nouveaux vecteurs, va à l'encontre des principes fondamentaux du pilier Désarmement du TNP, que les États dotés d'armes nucléaires ont malheureusement violés, mettant en péril notre existence collective. Nous soulignons que la non-prolifération tire sa légitimité du désarmement et que l'absence de celui-ci érode la crédibilité du régime actuel de non-prolifération.

Sri Lanka souligne encore qu'il importe de disposer d'un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires, en attendant l'élimination totale de ce type d'armes. À cet égard, il est préoccupant d'entendre des menaces nucléaires proférées, implicitement ou explicitement, contre des États non dotés d'armes nucléaires.

Cela me rappelle ce que dit Arundhati Roy dans *Le Coût de la vie* :

« C'est une folie suprême de croire que les armes nucléaires ne sont mortelles que si elles sont utilisées. Le fait qu'elles existent, leur présence dans nos vies, causera plus de dégâts que nous ne pouvons l'imaginer. Les armes nucléaires imprègnent notre pensée, contrôlent notre comportement, administrent nos sociétés,

nourrissent nos rêves. Elles s'enfoncent comme des crochets dans la base de notre cerveau. Ce sont des pourvoyeurs de folie. Elles sont les ultimes colonisateurs ».

L'élimination des armes nucléaires est donc une condition *sine qua non*.

Sri Lanka se félicite de toutes les tentatives visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires, qui font avancer la cause du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et renforcent notre sécurité collective. À cet égard, Sri Lanka se joint à d'autres pays pour saluer la tenue de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, sous la présidence de la Jordanie, et de la deuxième session, sous la présidence du Koweït. Nous nous réjouissons à la perspective de nouveaux progrès à la troisième session de la Conférence, qui doit se tenir en novembre.

Sri Lanka est également fermement convaincue que les politiques de non-prolifération ne doivent en aucun cas entraver le droit d'un État d'accéder à l'énergie nucléaire, de la produire, de l'importer, de l'exporter ou de l'utiliser à des fins pacifiques. Tous les États ont le droit inaliénable de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire en fonction de leurs priorités énergétiques. Compte tenu des difficultés que rencontrent actuellement les États pour accéder à une énergie bon marché, il est impératif de permettre l'accès à l'ensemble du cycle du combustible nucléaire, dans le respect des garanties internationales pertinentes.

Sri Lanka a commencé à s'intéresser à la science nucléaire et à l'énergie atomique en 1957, lorsqu'elle est devenue membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a créé l'Autorité de l'énergie atomique en 1969. En vertu de la loi sur l'énergie atomique en vigueur à Sri Lanka, toutes les activités nucléaires sont menées exclusivement à des fins pacifiques et dans le respect des obligations internationales pertinentes. Nous attachons de l'importance à notre coopération avec l'AIEA, notamment celle en place dans le cadre de l'accord de garanties. La responsabilité principale de la sécurité nucléaire incombe certes aux États, mais nous soulignons que les normes et directives multilatérales doivent être appliquées strictement dans le cadre de l'AIEA et ne doivent être ni arbitraires, ni restrictives.

Pour terminer, nous réaffirmons la nécessité d'un engagement multilatéral axé sur les résultats qui vise à atteindre l'objectif de l'élimination totale des armes

nucléaires et à supprimer la menace constante qui continue de peser sur l'existence de l'humanité, car la protection de notre planète et la préservation de la race humaine relèvent de la responsabilité de tout être humain rationnel.

M^{me} Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Les menaces nucléaires proférées par le Président Poutine soulignent le danger que les armes nucléaires représentent pour nous tous et la nécessité urgente de progresser sur la voie du désarmement nucléaire.

L'Australie a toujours poursuivi l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et nous redoublons d'efforts à cette fin et pour renforcer le régime de non-prolifération.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue d'apporter des avantages tangibles en matière de sécurité pour nous tous, et nous ne pouvons pas nous laisser décourager par les actes de mauvaise foi posés par un seul État. Étant donné que nous entrons à présent dans un nouveau cycle d'examen du Traité, nous devons utiliser ce temps de manière efficace pour faire progresser les domaines de convergence marquants identifiés à la Conférence de cette année.

Par exemple, la nécessité de prendre des mesures concrètes dans le domaine de la réduction des risques nucléaires est de plus en plus reconnue. Bien qu'elles ne remplacent pas le désarmement, les initiatives de réduction des risques peuvent véritablement concourir à notre sécurité et aider ainsi à créer des conditions propices à des progrès en matière de désarmement. L'Australie et les Philippines coprésideront un atelier du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la réduction du risque nucléaire au début de l'année prochaine dans notre pays. Nous espérons que les résultats de cet atelier pourront être intégrés dans le nouveau cycle d'examen du TNP.

La transparence en matière d'armes nucléaires reste un objectif essentiel pour l'Australie, car il s'agit d'une étape importante vers le désarmement. Aux côtés de nos partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, nous continuerons de collaborer avec les États parties pour que l'on dispose d'informations encore plus transparentes tout au long du cycle d'examen.

L'Australie a salué la décision de la Conférence d'examen de soutenir la proposition faite par l'Initiative concernant la création d'un groupe de travail chargé de renforcer le processus d'examen. Nous nous impliquerons pleinement lorsque le groupe de travail se réunira l'année prochaine, et nous encourageons les autres à faire de même.

L'Australie reconnaît qu'il n'existe pas de raccourci vers le désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous sommes déterminés à continuer à travailler avec la communauté internationale pour identifier, défendre et mettre en œuvre des mesures concrètes qui nous rapprochent de notre objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Australie considère l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) comme une étape essentielle sur la voie du désarmement nucléaire. Nous demandons de nouveau à tous les États visés à l'annexe 2 de ratifier le Traité sans délai, et nous encourageons les États à se porter coauteurs du projet de résolution de cette année relatif à cet instrument (A/C.1/77/L.52). En tant que pays ayant subi les conséquences des essais nucléaires, l'Australie soutient l'attention accrue portée aux questions liées à l'héritage nucléaire dans sa propre région et au-delà, y compris au sein du Forum des îles du Pacifique.

L'Australie exhorte également tous les États participant à la Conférence du désarmement à convenir d'ouvrir dès que possible des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. La déclaration directe et le maintien d'un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs constituent une mesure qui peut être prise dans l'immédiat. Il s'agit là d'une contribution essentielle qui peut être apportée unilatéralement aux efforts de désarmement menés à l'échelle mondiale.

Une autre étape nécessaire sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires est la mise au point des outils et l'adoption des processus nécessaires pour donner à tous les États l'assurance que le désarmement nucléaire peut être vérifié de manière crédible. À cette fin, l'Australie a le plaisir de contribuer aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, et se réjouit d'accueillir cette année la conférence du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui se tiendra à Sydney en décembre.

L'Australie condamne la poursuite par la République populaire démocratique de Corée de ses programmes nucléaires et balistiques illégaux et déstabilisateurs. Nous demandons instamment à ce pays de ne pas reprendre ses essais nucléaires et de se conformer strictement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous restons également très préoccupés par le fait que l'Iran n'a pas réglé les questions en suspens relatives aux garanties du TNP d'une manière complète et

techniquement crédible. Nous soulignons que l'Australie soutient fermement le travail professionnel du Directeur général et du personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui s'efforcent de mettre en œuvre les garanties du Traité en Iran.

Le climat de sécurité actuel exige que nous progressions sur toutes ces questions. Ce faisant, nous devons reconnaître la valeur de l'inclusion de perspectives diverses et de la coopération pour combler les fossés. La Commission peut compter sur l'Australie pour jouer un rôle constructif dans cette entreprise.

M. Miranda de la Peña (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.11), et je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires est aux prises avec l'une des plus graves crises de ces dernières décennies. Nous sommes préoccupés par le discours irresponsable et injustifié sur le nucléaire tenu par la Fédération de Russie dans le cadre de son agression contre l'Ukraine, et nous la condamnons. Ce discours est un énorme pas en arrière et constitue une menace concrète pour la paix et la sécurité internationales, à laquelle la communauté internationale doit apporter une réponse sans équivoque.

Nous déplorons également le blocage par la Russie du document final de la récente Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui met en évidence la fragilité de l'architecture de non-prolifération et de désarmement. Ce document final, qui était acceptable pour le reste des délégations présentes, montrait clairement que la quasi-totalité de la communauté internationale, toutes sensibilités confondues, souhaitait renforcer le Traité.

Au cours du prochain cycle d'examen, l'Espagne restera déterminée à renforcer le TNP, qui est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et la base de la promotion du désarmement nucléaire et de la contribution des technologies nucléaires à la réalisation des objectifs de développement durable.

Nous réaffirmons la pertinence des trois piliers du Traité ainsi que la nécessité de progresser dans chacun d'entre eux de manière équilibrée. Nous mettrons tout en œuvre pour dégager le consensus nécessaire à la Conférence d'examen de 2026. À cette fin, nous devons avancer fermement vers le désarmement nucléaire, sans tergiverser. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent

respecter les engagements qu'ils ont contractés au titre de l'article VI du Traité, en éloignant le spectre de la guerre nucléaire grâce à des mesures concrètes de garanties négatives de sécurité, de transparence et de réduction des risques.

Les contributions des groupes d'États, tels que l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, dont l'Espagne fait partie, sont très précieuses pour parvenir à un consensus sur des mesures concrètes et progressives en faveur du désarmement. Dans cette optique, l'Espagne considère comme prioritaire la négociation, au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles, et demande qu'un moratoire soit déclaré sur la production de ces matières jusqu'à ce que cet objectif soit atteint.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est également essentielle. Nous exhortons tous les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité. En attendant, nous insistons sur le fait que le moratoire actuel doit rester en place.

L'Espagne se déclare profondément préoccupée par les crises de prolifération qui n'ont pas encore été résolues. Un appui décisif de notre part au Plan d'action global commun demeure l'une des priorités de ma délégation. Dans ce contexte, nous apprécions grandement le travail effectué par le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et nous exhortons l'Iran à honorer ses engagements et à coopérer activement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Par ailleurs, il est impératif que la République populaire démocratique de Corée se conforme à toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Elle doit cesser une fois pour toutes ses essais d'armes nucléaires et de missiles et s'acheminer vers une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

L'Espagne soutient fermement toutes les mesures qui contribuent à la non-prolifération nucléaire. Par conséquent, nous saluons les progrès réalisés en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous soutenons également le rôle central joué par l'AIEA pour veiller à ce que la non-prolifération soit assurée grâce à son système de garanties. Dans ce contexte, l'Espagne préconise l'universalisation des accords de garanties et du protocole additionnel en tant que normes internationales de vérification et de transparence.

Nous appelons également les États dont les programmes nucléaires civils sont en cours d'élaboration à abroger sans délai leurs protocoles relatifs aux petites quantités de matières et à adopter le protocole additionnel. Le rôle de l'AIEA est également essentiel pour étendre les avantages de la technologie nucléaire pacifique à tous les pays qui souhaitent en bénéficier. La contribution de ces technologies à la réalisation des objectifs de développement durable est essentielle, et l'AIEA, avec le soutien technique et financier de ses États membres, facilite leur utilisation sûre et sécurisée.

Je ne saurais terminer sans souligner l'importance du respect de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'Espagne continuera à promouvoir activement l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Nous continuerons également à renforcer les régimes de contrôle des exportations, qui sont essentiels pour prévenir la prolifération.

M. Walsh (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.11), et nous voudrions formuler les observations suivantes à titre national.

La Première Commission se réunit à un moment marqué par des défis sans précédent. La Fédération de Russie ne cesse de brandir des menaces nucléaires dans le contexte de la guerre en Ukraine. L'Irlande condamne en particulier les menaces nucléaires de la Russie, et toutes les menaces nucléaires, explicites ou implicites, en toutes circonstances. Les actes irresponsables des forces militaires russes en Ukraine sont préoccupants. Nous rappelons que les sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires doivent être respectés, notamment en cas de conflit armé. La Russie doit immédiatement se retirer de la centrale nucléaire de Zaporijia et cesser toutes les actions dirigées contre cette installation. L'Irlande réaffirme son plein appui aux efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour faire face à ces risques en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas réussi à se mettre d'accord sur un document final, uniquement en raison de la décision de la Russie de bloquer le consensus. Cela est regrettable, et nous avons ainsi laissé passer une occasion de relever collectivement les défis croissants auxquels nous sommes confrontés. Il ne fait aucun doute que toutes les

obligations et tous les engagements découlant du Traité restent valables et doivent être respectés. L'Irlande se prépare déjà pour le prochain cycle d'examen, au cours duquel nous continuerons à donner la priorité aux progrès devant être accomplis en matière de désarmement, de responsabilité, de conséquences humanitaires et d'égalité de genres.

L'Irlande se félicite vivement de la tenue de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de l'adoption de la déclaration globale de Vienne et d'un plan d'action solide pour la pleine mise en œuvre des dispositions du Traité. Celui-ci est pleinement compatible avec le TNP, et le complète, et il constitue une mesure juridique efficace contribuant à la mise en œuvre de son article VI.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) fait également partie intégrante de l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous demandons de nouveau à tous les huit États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cet instrument sans délai ni condition. Nous appelons tous les États à respecter la norme mondiale établie contre les essais nucléaires et à respecter tous les moratoires sur les essais, jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité.

L'Irlande réaffirme l'importance vitale des zones exemptes d'armes nucléaires pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Mon pays reste favorable à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui fait partie intégrante de l'accord conclu en 1995 pour la prorogation, pour une durée indéfinie, du TNP. Nous avons été encouragés par les résultats des deux conférences mandatées par l'ONU, qui ont exprimé l'intention de poursuivre la création d'une telle zone sur la base d'un accord consensuel conclu entre tous les États de la région.

L'Irlande salue le rôle singulier et indispensable de l'AIEA. Nous estimons que l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel constituent les normes de vérification actuelles au titre du Traité. À cet égard, l'Irlande appelle les États développant leurs programmes nucléaires civils à modifier ou à annuler leur protocole relatif aux petites quantités de matières et à signer puis ratifier, à titre prioritaire, un protocole additionnel.

L'Irlande reconnaît également la contribution des régimes de contrôle des exportations à la non-prolifération, car ils jouent un rôle important dans le maintien d'un monde plus sûr.

À l'instar de nos partenaires de l'Union européenne, nous soutenons fermement le Plan d'action global commun (PAGC). La mise en œuvre intégrale de cet accord par tous est essentielle pour garantir la non-prolifération et promouvoir la paix et la stabilité dans la région. La pleine application par l'Iran du PAGC, y compris la pleine coopération avec l'AIEA en matière de contrôle et de vérification, ainsi que le règlement des questions en suspens relatives aux garanties, sont le seul moyen pour la communauté internationale d'avoir confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

L'Irlande considère que les signes d'une poursuite et d'une intensification des activités nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée sont extrêmement préoccupants. Il est grand temps que ce pays prenne des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et qu'il mette fin à ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques.

La République populaire démocratique de Corée doit se conformer de nouveau aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties généralisées de l'AIEA, promulguer un protocole additionnel, et signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Irlande continuera à promouvoir les efforts visant à renforcer la prise en compte des questions de genre au sein des instances multilatérales chargées du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, y compris dans les trois piliers du TNP. Nous continuerons également à souligner les effets disproportionnés des rayonnements ionisants sur les femmes et les jeunes filles.

Pour terminer, nous estimons que l'ampleur des défis mondiaux auxquels nous sommes actuellement confrontés doit s'accompagner d'un engagement ferme à travailler dans l'unité pour les relever. Un risque accru de catastrophe nucléaire pèse sur le monde. Il est impératif que nous reconnaissons que les armes nucléaires ne nous offrent ni sécurité ni sûreté. L'abondance des preuves scientifiques et médicales nous montre que nous sommes loin d'être équipés pour faire face aux conséquences d'une explosion nucléaire, qu'elle résulte d'un accident, d'une erreur d'appréciation ou d'un acte intentionnel. La seule garantie de sécurité contre les armes nucléaires est leur élimination complète, et l'Irlande est attachée à la réalisation de cet objectif.

M. Štěpánek (Tchéquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la direction des travaux de la Première Commission à la présente session. La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.11). Nous condamnons une fois de plus avec la plus grande fermeté l'agression russe contre l'Ukraine, qui constitue une violation injustifiable de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que des engagements politiques que nous avons pris collectivement tout au long des dernières décennies pour rendre le monde plus sûr. Le discours sur le nucléaire tenu par la Russie depuis février est irresponsable et déplorable. Il ne fait qu'exacerber les graves tensions internationales causées par la Russie.

Malgré ce contexte préoccupant, la République tchèque croit fermement au pouvoir du multilatéralisme et de la coopération internationale. Nous soulignons qu'il importe de se conformer pleinement à nouveau aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, de renforcer l'ordre international fondé sur des règles et de rechercher des solutions multilatérales qui nous permettront de rétablir la paix, de relancer un dialogue efficace et de promouvoir la transparence et le renforcement de la confiance aux niveaux international et régional, dans l'intérêt de la survie de l'humanité.

La République tchèque soutient sans réserve une approche équilibrée des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Au cours des 50 dernières années, le Traité a prouvé que son rôle dans l'architecture internationale de non-prolifération nucléaire était irremplaçable pour la quête du désarmement nucléaire et le développement d'applications pacifiques de l'énergie nucléaire. La plupart des États parties au TNP qui ont participé en août à la Conférence d'examen reportée de 2020 ont montré leur volonté de parvenir à un résultat consensuel. Malheureusement, un seul pays, la Fédération de Russie, s'y est opposé. Sa principale préoccupation était sans aucun doute de s'assurer que le document final ne contienne aucune référence à la situation autour de la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporijia. Nous savons maintenant pourquoi : il suffit de regarder une chronique en ligne décrivant la façon dont l'une des plus grandes centrales nucléaires du monde est dépouillée.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis de souligner que la République tchèque soutient pleinement l'indépendance, l'unité et la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues,

ainsi que sa pleine souveraineté sur toutes ses installations nucléaires.

Les événements en cours confirment l'importance du rôle central du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui devrait être encore renforcé. Par conséquent, nous demandons à tous les États parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait de ratifier et de faire entrer en vigueur sans plus attendre leurs accords de garanties généralisées et leurs protocoles additionnels.

Nous observons avec une profonde inquiétude l'absence de coopération concrète de la part de l'Iran pour soutenir les efforts déployés par l'AIEA au cours des deux dernières années afin de résoudre les questions en suspens relatives à l'exactitude et à l'exhaustivité des déclarations de garanties faites par ce pays. En outre, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à réintégrer le TNP et à placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA.

Nous encourageons également les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire, afin de compléter l'architecture de sécurité internationale conformément au TNP. Nous jugeons regrettable que l'ouverture de négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles se fasse attendre, et nous encourageons les parties concernées à respecter le moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs.

L'accélération de la mise au point de missiles à double capacité par plusieurs pays est très inquiétante. Nous pensons avant tout, mais pas uniquement, à la République populaire démocratique de Corée. Les capacités quantitatives des missiles et leurs améliorations qualitatives exigent de la part des proliférateurs des efforts intensifs pour acquérir des matières et des technologies de pointe ainsi que les connaissances nécessaires pour renforcer leurs capacités nationales de recherche, de développement et de production. Nous devons donc identifier et combler toutes les lacunes favorisant une telle prolifération, qui non seulement va à l'encontre des intérêts de la non-prolifération, mais, plus important, est également visée par les régimes de sanctions du Conseil de sécurité.

À cet égard, la République tchèque apprécie grandement le rôle joué par les régimes de contrôle des exportations, le Sommet sur la sécurité nucléaire et son suivi, ainsi que les initiatives internationales pertinentes en matière de sécurité. Nous réaffirmons que rien ne prouve

que les mesures actuelles de lutte contre la prolifération limiteraient l'accès aux utilisations pacifiques.

En ce qui concerne les défis auxquels est confrontée l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire, nous sommes convaincus que la prorogation, l'année dernière, du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques peut nous remettre sur la bonne voie. Dans le même temps, nous devons reconnaître que la réalité stratégique a été fondamentalement modifiée, ce qui doit se refléter dans tout futur accord de maîtrise des armements stratégiques. Nous suivons de près les négociations entre la Fédération de Russie et les États-Unis et pensons que les deux pays font tout leur possible pour parvenir à un accord qui permettrait d'étendre le champ d'application du Traité à toutes les têtes nucléaires. Un tel accord doit également inclure les pays dont les arsenaux nucléaires et balistiques ont considérablement augmenté. Le rôle de la Chine en tant que partie prenante responsable est crucial pour l'efficacité du système mondial de maîtrise des armements stratégiques.

M. Ray (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde attache une grande importance aux travaux de la Première Commission, et attend avec intérêt un véritable dialogue qui peut permettre de dégager des points de convergence et d'accomplir des progrès en vue de la réalisation des objectifs fixés à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

En tant qu'État responsable doté d'armes nucléaires, l'Inde poursuit une politique de maintien d'une dissuasion minimale crédible, fondée sur le principe consistant à ne pas employer en premier l'arme nucléaire et le non-recours aux armes nucléaires contre des États qui n'en possèdent pas.

L'Inde demeure fermement attachée à un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable. Elle est fermement convaincue que cet objectif peut être atteint dans les délais impartis moyennant un processus progressif reposant sur un engagement universel et un cadre multilatéral global et non discriminatoire.

Notre approche est décrite dans les documents de travail que nous avons soumis à la Première Commission en 2006 et à la Conférence du désarmement en 2000. Ces documents restent d'actualité.

En tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations dans le domaine du désarmement, le mandat et la composition de la Conférence du désarmement l'habilitent à ouvrir des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires. Sans remettre en

question la priorité qu'elle accorde au désarmement, l'Inde est favorable à l'ouverture immédiate, dans le cadre de la Conférence du désarmement, de négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au document CD/1299 et au mandat qui y est énoncé, lesquels constituent toujours le meilleur point de départ de telles négociations.

Notre projet de résolution annuel relatif à une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, déposé depuis 1982 à l'Assemblée générale et qui est publié cette année sous la cote A/C.1/77/L.57, demande à la Conférence du désarmement d'engager des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir. Nous sommes convaincus qu'un tel accord multilatéral, universel et juridiquement contraignant mobiliserait la volonté politique nécessaire parmi les États possédant des armes nucléaires pour s'engager dans des négociations conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires.

Notre projet de résolution sur la réduction du danger nucléaire, déposé depuis 1998 et qui est publié cette année sous la cote A/C.1/77/L.58, a appelé l'attention du monde entier sur l'état d'alerte instantanée des armes nucléaires et demande que des mesures soient prises pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, telles que la levée de l'état d'alerte et le dépointage des armes nucléaires. L'Inde dépose ces deux projets de résolution dans le cadre de ce groupe de questions, et elle invite les États Membres à les appuyer et à les parrainer en vue de leur adoption.

Nous tenons à rappeler que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, négocié en dehors de la Conférence du désarmement, ne crée aucune obligation pour l'Inde, qui estime que ce traité ne fait pas partie du droit international coutumier et ne contribue pas à son développement. Toutefois, l'Inde est prête à coopérer avec tous les pays pour atteindre notre objectif commun de désarmement nucléaire.

Nous soutenons fermement le maintien et le renforcement des objectifs mondiaux de non-prolifération. Il importe que la communauté internationale empêche les terroristes et les acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes, aux matières et aux technologies nucléaires. La communauté internationale doit également s'unir pour isoler les États qui protègent et soutiennent les terroristes se trouvant sur leur territoire.

L'Inde est prête à collaborer avec les autres États Membres pour atteindre l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au bout de la liste des orateurs et oratrices.

Je donne maintenant la parole aux représentantes et représentants qui souhaitent faire des déclarations dans l'exercice du droit de réponse.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie rejette toutes les accusations infondées portées contre elle que nous avons entendues à la séance d'aujourd'hui. Nous tenons à donner quelques explications sur certaines insinuations faites par quelques délégations concernant la situation de la centrale nucléaire de Zaporijie.

À la suite des référendums organisés dans les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk et dans les provinces de Kherson et de Zaporijie, ces régions ont été intégrées à la Fédération de Russie en tant que nouvelles unités constitutives. Cela s'est fait sur la base de la volonté des citoyens de ces régions et dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, qui prévoit le droit des peuples à l'autodétermination. Nous en avons déjà parlé la semaine dernière.

La juridiction russe s'étend désormais à la centrale nucléaire de Zaporijie. Une organisation a été créée pour assurer le fonctionnement de la centrale. Cette nouvelle réalité ne retire pas de l'ordre du jour la question du bombardement de la centrale électrique par les forces armées ukrainiennes. Depuis la mi-juillet, ces forces armées mènent des attaques absolument inacceptables contre la centrale, ce qui fait peser une véritable menace sur sa sécurité et entraîne des risques d'accident avec des émissions de matières radioactives et les conséquences les plus graves. Les bombardements aveugles d'une centrale nucléaire en activité par les forces armées ukrainiennes n'auraient pas été possibles sans le soutien militaire et politique apporté à l'Ukraine par les pays occidentaux. C'est ce qui donne à Kiev un sentiment d'impunité et l'encourage à se lancer dans de nouvelles aventures toujours plus téméraires.

De leur côté, les États-Unis et les principaux pays occidentaux ne font aucun effort pour remettre le régime Zelenskyy à sa place, alors qu'il joue avec la vie non seulement de ses propres citoyens, mais aussi de tous les Européens. Depuis le mois de septembre, la Russie fait tout son possible pour que les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à la centrale

de Zaporijie puissent se dérouler efficacement et en toute sécurité, malgré les provocations de Kiev.

Après sa visite à la centrale, le Directeur général de l'AIEA a proposé de créer une zone de protection de la sécurité et de la sûreté nucléaires autour de la centrale de Zaporijie. En principe, nous soutenons cette initiative. Toutefois, il est nécessaire de s'accorder sur les paramètres d'une telle zone. Il importe également de veiller à ce que, tant que les négociations sont en cours et quelle que soit leur issue, les attaques contre le site cessent complètement. Nous nous opposons totalement à la démilitarisation de la centrale de Zaporijie et du périmètre qui l'entoure, car cela réduirait sa sécurité et augmenterait le risque d'attaques terroristes, tout en créant des conditions favorables à une contre-offensive des forces armées ukrainiennes. Cette installation est d'une importance capitale et ne peut être laissée sans surveillance ne serait-ce qu'une minute. C'est pourquoi les unités de la Garde fédérale russe continueront à la protéger.

Le 11 octobre à Saint-Pétersbourg, comme les membres le savent, Vladimir Poutine, le Président de la Fédération de Russie, a rencontré le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, pour discuter des questions de coopération avec l'Agence, notamment la situation concernant la centrale nucléaire de Zaporijie. Nous continuerons à coopérer avec l'AIEA.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je regrette de prendre la parole, mais la déclaration faite par la Russie aujourd'hui exige une réponse pour clarifier la situation.

La Fédération de Russie rejette la responsabilité des atrocités commises chaque jour en Ukraine sur tout le monde sauf sur elle-même. C'est la Russie qui a choisi d'envahir à nouveau l'Ukraine le 24 février. C'est la Russie qui a provoqué la pire instabilité que l'Europe ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est la Russie qui a provoqué une crise économique et alimentaire qui touche le monde entier.

Le vote organisé la semaine dernière à l'Assemblée générale a clairement confirmé que la communauté internationale demandera des comptes à la Russie. Les États-Unis, pour leur part, continueront à soutenir sans réserve l'ordre international fondé sur des règles, et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour aider l'Ukraine et tous les États qui souffrent en raison du comportement de la Russie.

Comme les États-Unis l'ont clairement indiqué, pour poursuivre les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques avec la Russie, il faut un partenaire

de bonne volonté et de bonne foi. L'agression brutale et gratuite menée par Poutine en Ukraine remet sérieusement en question cette bonne foi. En raison de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, nous avons suspendu le dialogue sur la stabilité stratégique avec la Russie. Les dernières discussions se sont tenues le 10 janvier à Genève. Ce jour-là, à Genève, de hauts fonctionnaires russes du Ministère de la défense et du Ministère des affaires étrangères ont déclaré à notre délégation que la Russie n'envahirait pas l'Ukraine. Ces fonctionnaires nous ont menti ce jour-là.

Il n'est donc pas possible, à ce stade, de dire quand il sera opportun de reprendre le dialogue. Au début de cette année, la Russie avait le choix entre la guerre et la diplomatie ; elle a choisi la guerre.

Je voudrais également réagir aux préoccupations de l'Afrique du Sud concernant le manque de transparence et la nécessité d'augmenter le nombre de rapports présentés par les États dotés d'armes nucléaires. Les États-Unis ont publié des informations sur leur stock d'ogives nucléaires et ont organisé une activité parallèle durant la session de la Première Commission de l'année dernière.

Enfin, en ce qui concerne la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, je voudrais souligner que son pays a fait preuve de mépris à l'égard de l'ordre international fondé sur des règles, tandis que la Russie et la Chine ont bloqué tout effort visant à lui demander des comptes. Nous condamnons le lancement dangereux et imprudent, par la République populaire démocratique de Corée, d'un missile balistique à longue portée qui a survolé le Japon et qui constitue une menace inacceptable pour la population japonaise. Cette action est une violation flagrante des multiples résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Il s'agit d'une nouvelle démonstration de la menace que les programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée font peser sur ses voisins et sur la région. De concert avec la communauté internationale, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de nouvelles provocations et à s'engager dans un dialogue soutenu sur les questions de fond. Nous sommes prêts à dialoguer.

Comme cela a déjà été dit à la présente session de la Première Commission, la propulsion nucléaire navale n'est pas interdite par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et toute coopération envisagée dans le cadre du partenariat trilatéral renforcé en matière de sécurité conclu entre l'Australie, les États-Unis d'Amérique et

le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sera pleinement conforme à nos obligations respectives au titre du Traité. Nous prenons au sérieux nos obligations en matière de non-prolifération, nous les respectons pleinement et nous rejetons toute insinuation contraire.

M. Namekawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je me vois obligé d'exercer notre droit de réponse en réaction aux observations faites par la délégation de la République populaire démocratique de Corée concernant le rejet des eaux provenant de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi traitées au moyen du Système avancé de traitement des liquides (ALPS). En ce qui concerne la manipulation des eaux traitées au moyen de l'ALPS, le Japon participe à des discussions basées sur des preuves scientifiques de manière transparente au sein des instances appropriées telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a pris des mesures pour se conformer strictement au droit international et aux pratiques internationales pertinentes, et il continuera à le faire.

Concrètement, la Tokyo Electric Power Company a procédé à une évaluation de l'impact radiologique sur les êtres humains et le milieu marin conformément à des méthodes scientifiques internationalement reconnues. Cette évaluation a démontré que le rejet des eaux traitées au moyen de l'ALPS aura un impact radiologique très faible, même par rapport à l'exposition naturelle aux radiations au Japon.

En outre, l'AIEA et des experts internationaux agissant en tant que tierces parties passent à la loupe les efforts faits par le Japon, et cet examen se poursuit. Nous prendrons des mesures appropriées avant d'entamer le rejet, en tenant compte de leurs observations. Le Japon a expliqué cette question à la communauté internationale de manière transparente, sur la base de preuves scientifiques, et il continuera à le faire.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation et clarifier notre position concernant les affirmations faites sur la supposée utilisation de drones iraniens en Ukraine.

Depuis le début de la crise en Ukraine, la République islamique d'Iran a adopté une position claire, constante et inébranlable, soulignant que tous les États Membres de l'ONU doivent respecter pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que le droit international. Nous avons toujours été favorables à la paix et à la fin du conflit en Ukraine, et avons exhorté les parties à faire preuve de retenue, à

éviter l'escalade des tensions, à engager un processus utile pour s'attaquer aux causes profondes du problème et à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Nous avons également exhorté les parties à honorer leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à mener des consultations pour protéger les civils et les infrastructures critiques contre les attaques et empêcher qu'ils deviennent des cibles militaires.

La République islamique d'Iran soutient les efforts déployés par l'ONU pour trouver une solution pacifique à ce conflit. L'Organisation doit maintenir son objectivité et son impartialité, afin de jouer un rôle fiable et constructif dans le règlement politique du conflit ukrainien.

La République islamique d'Iran rejette catégoriquement et condamne fermement les affirmations dénuées de fondement et gratuites faites par des délégations telles que celle de l'Allemagne concernant la vente de drones destinés à être utilisés dans le conflit en Ukraine. Ces affirmations sans fondement ne sont rien d'autre qu'un appareil de propagande lancé par certains États pour promouvoir leurs intérêts politiques. À cet égard, la République islamique d'Iran est prête, en toute bonne foi et conformément à son approche constructive de la crise ukrainienne, à participer de manière constructive à un processus de coopération technique faisant intervenir des experts afin de clarifier les accusations gratuites portées contre elle. La République islamique d'Iran continuera à collaborer de manière constructive pour concourir à la résolution pacifique de cette crise.

Enfin, nous soulignons que notre programme de missiles est une capacité défensive développée localement qui respecte les engagements que nous avons pris au niveau international. Il convient également de souligner que l'Iran continue de respecter les engagements pris dans le cadre du Plan d'action global commun et de l'accord de garanties généralisées. Le protocole additionnel est un instrument d'application volontaire.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration provocatrice faite par les États-Unis. Nous rejetons catégoriquement cette déclaration alors que les États-Unis continuent désespérément à chercher à déformer la nature du problème dans la péninsule coréenne. Pour être explicites, nous affirmons que nous n'avons jamais reconnu et nous n'accepterons jamais les résolutions des organes de l'ONU, car elles sont le résultat de la politique hostile des États-Unis à l'égard de notre pays,

qu'ils cherchent à désarmer et dont ils veulent renverser la digne République.

Les États-Unis sont maintenant prêts à tout pour répandre la désinformation sur la scène internationale afin de diaboliser notre gouvernement à l'aide d'un sophisme absurde selon lequel notre capacité de légitime défense constitue une menace grave pour la paix et la sécurité globales dans la région. L'objectif ultime visé par les États-Unis est de renverser un jour notre gouvernement en nous obligeant à désarmer et à renoncer à l'exercice de notre droit de légitime défense.

Les États-Unis ont désormais recours, contre la République populaire démocratique de Corée, à des actes hostiles, à des menaces nucléaires et à un chantage dont l'ampleur, la portée et la méthode sont sans précédent. Nous avons déjà averti à plusieurs reprises que les exercices militaires conjoints effectués par les États-Unis et la Corée du Sud sont une expression évidente d'hostilité à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et représentent une grave menace pour la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et dans la région.

Les exercices militaires conjoints menés par les États-Unis et la Corée du Sud ont été organisés sans interruption par le passé, même lorsqu'un climat d'amélioration des relations et de détente régnait sur la péninsule. Durant sa visite en Corée du Sud en mai dernier, le chef de l'exécutif américain a promis de fournir des capacités de dissuasion nucléaire plus importantes à la Corée du Sud et d'intensifier les exercices militaires conjoints. Cela montre que les États-Unis sont déterminés à poursuivre ces exercices militaires conjoints contre la République populaire démocratique de Corée.

Tout en menaçant militairement mon pays, les États-Unis continuent de brandir la notion de dialogue et de négociations, mais nous n'avons rien à nous dire, et nous n'en ressentons pas le besoin. Nous ne renoncerons jamais aux armes nucléaires, et nous ne serons jamais les premiers à nous engager dans un processus de dénucléarisation, pas plus que nous n'entreprendrons des négociations ou ne brandirons des arguments de négociation dans le cadre d'une démarche menant à cette fin. Notre programme s'inscrit dans le cadre de l'exercice du droit fondamental de légitime défense clairement inscrit dans la Charte des Nations Unies et dans le droit international, en vertu duquel la République populaire démocratique de Corée doit s'armer de moyens de légitime défense pour contrecarrer l'hostilité haineuse des États-Unis, qui ont infligé des malheurs et des douleurs indescriptibles à notre peuple et qui persistent à proférer des menaces

nucléaires dans le but de nous faire chanter. Si l'Administration américaine actuelle cherche aujourd'hui à résoudre la question de la péninsule coréenne en utilisant la méthode anachronique de calcul, le résultat sera le même que par le passé.

Enfin, le Japon doit prendre en compte la forte opposition et les protestations de la communauté internationale, y compris des pays voisins et des pays insulaires du Pacifique, et surseoir à sa décision de rejeter dans l'océan des eaux contaminées par des matières nucléaires, sinon cela aura une incidence néfaste considérable sur la vie, la sécurité et la sûreté des populations de la région.

M. Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que ma délégation doive exercer son droit de réponse à la suite de la déclaration faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Ma délégation rejette les allégations de la République populaire démocratique de Corée au sujet des questions nucléaires. Comme de nombreux représentants l'ont souligné à plusieurs reprises, toutes les raisons avancées par la République populaire démocratique de Corée pour justifier sa possession d'armes nucléaires et son recours éventuel à celles-ci, y compris l'adoption de la loi relative aux forces nucléaires, ne seront jamais, en quelque circonstance que ce soit, reconnues par la communauté internationale.

Je voudrais faire brièvement l'historique de la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée, qui dure depuis trois décennies, car il y a eu une tentative claire et délibérée d'en déformer la cause et les effets.

Les questions nucléaires sont apparues au début des années 1990, juste après la déclaration commune sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. Cependant, la République populaire démocratique de Corée a évité de se soumettre à une inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a exigé la suspension d'un exercice militaire conjoint pour que l'inspection soit menée, ce que nous avons fait. Sommée de révéler la vérité, elle a menacé de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1993. Un accord a été conclu en 1994, dans lequel la République populaire démocratique de Corée s'est engagée à ne pas mettre au point des armes nucléaires en retraitant du plutonium, en échange de compensations et de l'amélioration des relations avec le monde extérieur, notamment avec les États-Unis.

Malheureusement, l'accord a été rompu, la République populaire démocratique de Corée ayant secrètement mené des activités d'enrichissement de l'uranium, ce qui a conduit à la crise de 2002. Cette situation a donné lieu aux pourparlers à six. Un accord très important, obtenu de haute lutte, a alors été conclu en septembre 2005, assorti d'un ensemble important de mesures de compensation. L'année suivante, la République populaire démocratique de Corée a procédé à son premier essai nucléaire, et d'autres négociations ont eu lieu, aboutissant à un accord en février 2007, suivi d'un nouvel essai nucléaire en 2009. Un autre accord intérimaire a été signé en 2012, mais, quelques jours plus tard, la République populaire démocratique de Corée a procédé au tir d'un nouveau missile balistique, sous le couvert d'un lancement de satellite. Les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques se sont poursuivis.

Nous n'avons pas relâché nos efforts. Nous avons même interrompu nos exercices militaires conjoints pendant quelques années, comme l'a clairement indiqué le représentant de la République populaire démocratique de Corée durant le débat général (voir A/C.1/77/PV.7), mais aujourd'hui, les tirs de missiles sont sans précédent.

Au fil des ans, chaque fois qu'un accord a été conclu, de nombreuses mesures d'incitation ont été prises, notamment la fourniture de denrées alimentaires et de fioul lourd. Nous avons même essayé de construire un réacteur à eau légère, et des messages clairs quant à notre bienveillance ont été envoyés à plusieurs reprises, mais cela n'a abouti à rien. C'est ainsi que le dialogue s'est poursuivi.

Si un pays qui a déclenché une guerre et nous a envahis ne cesse de tricher, de rompre des accords et de manifester ses intentions hostiles, tant par ses actes que par ses paroles, une réponse défensive et mesurée est inévitable pour faire face à une telle menace, conformément à nos droits naturels de la légitime défense collective.

Cependant, il ne s'agit pas de la cause, mais des effets. Je ne m'étendrai pas sur la longue liste d'actions agressives et hostiles entreprises contre nous au cours des dernières années. Si la République populaire démocratique de Corée invoque le droit de légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, nous voudrions nous référer à l'Article 25, qui souligne que tous les États Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Ce pays fait preuve de deux poids, deux mesures.

Non seulement les programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée sont illégaux, mais ils représentent également une grave menace pour la paix et la stabilité dans la région et au-delà. Nous nous joignons à de nombreuses autres délégations pour demander instamment à la République populaire démocratique de Corée de cesser ses provocations, de reprendre les pourparlers sur la dénucléarisation et de rester disposée à s'engager dans un dialogue.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne souhaite exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration faite par la délégation de la Fédération de Russie concernant la centrale nucléaire de Zaporijia.

Tout d'abord, nous rejetons totalement toutes les allégations de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, notamment concernant le bombardement de la centrale nucléaire de Zaporijia. Comme nous l'avons clairement indiqué à de nombreuses reprises, notamment à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à la Première Commission, un seul pays porte la responsabilité des actions menées contre la centrale nucléaire de Zaporijia et d'avoir créé des risques nucléaires sans précédent pour l'Ukraine et d'autres pays.

Les forces russes se sont emparées de la centrale nucléaire de Zaporijia et l'ont occupée. Par ailleurs, elles bombardent la centrale régulièrement. Les forces militaires de la Fédération de Russie sont constamment présentes sur le site. Plus récemment, le 6 octobre, la Russie a également fait une nouvelle tentative illégale de placer la centrale nucléaire sous son contrôle opérationnel.

Nous considérons comme nul et non avenue le décret signé par le Président russe à cet égard, et nous condamnons fermement ce crime, qui accroît encore les risques et les menaces dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires causés par l'occupation russe de la centrale nucléaire de Zaporijia. La Russie doit garantir la sécurité des citoyens ukrainiens qui continuent d'exercer des fonctions essentielles dans la centrale nucléaire.

Nous réaffirmons également qu'il est urgent de tout mettre en œuvre en vue de mettre fin à l'occupation de la centrale nucléaire et de rétablir le contrôle ukrainien. C'est la seule voie qui permettra d'éliminer les menaces actuelles dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

L'Ukraine entretient un dialogue actif avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Récemment, le Président et le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine ont rencontré le Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, pour discuter des moyens d'assurer la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires en Ukraine.

M. Namekawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je suis dans l'obligation d'exercer le droit de réponse une fois de plus en réaction aux allégations répétées du représentant de la République populaire démocratique de Corée concernant l'élimination des eaux traitées au moyen du Système avancé de traitement des liquides.

Mais je ne répéterai pas mes propos, car j'ai déjà précisé notre position dans mon intervention précédente. Je voudrais souligner une fois de plus que le Japon continuera d'expliquer en toute transparence ses efforts à la communauté internationale et qu'il est prêt à discuter des détails sur la base de preuves scientifiques dans les instances appropriées.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes contraints d'exercer notre droit de réponse une deuxième fois afin de rejeter catégoriquement les accusations portées contre la Fédération de Russie par les représentants des États-Unis et de l'Ukraine.

En ce qui concerne les insinuations du représentant américain, nous ne pouvons que rappeler notre approche de l'opération militaire spéciale en Ukraine, que nous avons décrite en détail la semaine dernière. Je pense que le représentant des États-Unis devrait se familiariser avec cette approche.

En résumé, la Russie a lancé une opération militaire spéciale afin de protéger les habitants du Donbass, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Cela n'a été fait qu'après que le régime de Kiev, avec l'approbation de ses parrains occidentaux, ait publiquement mis fin au processus de Minsk et qu'il soit devenu évident qu'une action militaire de l'Ukraine contre les Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk était inévitable. En outre, une telle action aurait mis en péril la sécurité nationale de la Russie. Cela a été confirmé par des documents de l'état-major ukrainien que nous avons découverts pendant l'opération militaire spéciale.

En ce qui concerne la centrale nucléaire de Zaporijie et les bombardements auxquels la Fédération de Russie aurait procédé, je pense qu'il serait étrange de faire des commentaires à ce sujet, car cela va totalement contre le bon sens et la logique, surtout maintenant que cette centrale nucléaire est devenue la propriété de la Fédération

de Russie et qu'elle se trouve dans une région de la Fédération de Russie. Par conséquent, si l'on s'en tient aux déclarations faites par la délégation ukrainienne, la Fédération de Russie se bombarde elle-même – en d'autres termes, elle bombarde sa propre installation.

J'en viens maintenant à la présence d'armes sur le site de la centrale nucléaire. À cet égard, il convient d'examiner les informations fournies par les observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui sont en permanence sur le site de la centrale nucléaire et qui n'ont absolument pas confirmé ces allégations. Ils bénéficient de toute l'assistance et du plein appui des organismes compétents de la Fédération de Russie afin de pouvoir s'acquitter pleinement et efficacement de leurs fonctions. Ils reçoivent notamment toutes les informations sur les activités de la centrale nucléaire et ont accès à tous les locaux et à toutes les installations de la centrale nucléaire.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation rejette totalement la logique absurde de la République de Corée et n'attend rien de nouveau de ce pays. Depuis toujours, le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne a été saboté par la politique hostile, les menaces nucléaires et le chantage des États-Unis. L'hostilité des États-Unis à l'égard de mon pays nous a contraints à faire un choix inévitable. Tant que cette politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée persistera, nos raisons de renforcer nos moyens de dissuasion nucléaire resteront inchangées. La République de Corée a beau faire, elle ne peut dissimuler la nature agressive

des exercices militaires conjoints. Le Gouvernement conservateur actuel de la République de Corée, qui a pris ses fonctions cette année, a eu recours à une politique extrêmement brutale et antagoniste à l'égard de ses compatriotes et s'est rendu coupable de larbinisme. Pour ce nouveau gouvernement, nos dirigeants et notre armée sont des ennemis jurés, et il pose toutes sortes d'actes malveillants et inappropriés.

En ce moment même, la République de Corée s'emploie frénétiquement à mettre au point des armes et à renforcer son industrie de la défense dans un effort désespéré de rattraper son retard militaire par rapport à la République populaire démocratique de Corée. Nous prenons bonne note des observations imprudentes et du comportement offensif de la République de Corée et nous suivons de près toutes les actions militaires qu'elle mène avec les États-Unis, qui sont bien connues. Si la République de Corée continue d'agir comme elle le fait aujourd'hui, par exemple en remettant en cause l'exercice de notre droit de légitime défense et en aggravant les tensions militaires tout en menaçant notre sécurité, elle paiera inévitablement cher ces actions.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti pour la présente séance. La Commission se réunira à nouveau demain matin dans cette salle pour poursuivre le débat thématique au titre du groupe de questions « Armes nucléaires ».

La séance est levée à 13 h 5.